

# LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE - RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol I

QUEBEC, SAMEDI, 22 JUILLET 1876

No. 9

QUÉBEC, 22 JUILLET 1876.

## Une des questions du jour.

La semaine dernière, la Commission du Centenaire, à Philadelphie, était saisie de nouveau de la question du dimanche. Une pétition, signée par 60,000 habitants de cette ville, lui était présentée pour que l'exposition fût ouverte au public le jour dominical comme tous les autres jours de la semaine. Dans tous les ateliers où la pétition avait circulé, les ouvriers l'avaient signée avec empressement; cette pétition représentait bien le sentiment d'au moins deux millions d'âmes, dit le *Messenger* de New-York, mais la Commission a encore une fois jugé à propos de passer outre, et a déclaré que l'exposition continuerait d'être fermée le dimanche.

Voilà un puritanisme obstiné qui dépasse toutes les bornes du *cant* et qui fait pâlir toutes les lois connues sur l'observance dominicale. Ce n'est pas assez que les villes des Etats-Unis deviennent à un jour fixe de la semaine de véritables tombeaux d'où s'envolent à tire-d'aile des flots de citoyens, il faut encore que l'exposition, qui a un caractère international, et non pas seulement américain, soit soumise à ce rigorisme étroit qui remplace le sentiment intime par l'apparence et la religion par la religiosité. La classe la plus nombreuse et peut-être la plus intéressante des Etats-Unis, la classe ouvrière, se trouve ainsi à peu près exclue du spectacle le plus instructif pour elle, de cette école industrielle et artistique qui présente l'ensemble de tous les progrès modernes. Mais la Commission ne s'arrête pas à des considérations si profanes; il s'agit d'honorer le dimanche, et le meilleur moyen pour cela, c'est de se claquemurer chacun chez soi, de bailler avec émulation pendant vingt-quatre heures, et de ne rien faire le dimanche qui ressemble à ce qu'on fait les autres jours.

En Angleterre, on commence à sentir tellement le ridicule de cet ennui traditionnel imposé à jour fixe, et l'absurdité de ces convenances aussi puériles que tyranniques, qu'il s'y fait un mouvement intéressant de l'opinion vers la liberté. On sait qu'en Angleterre les musées sont fermés le dimanche. Or, le dimanche est le seul jour où il serait possible à une bonne moitié de la population de les visiter. " Elle en a pris

longtemps son parti, dit un de nos confrères parisiens, avec cette patience qui est une des qualités de la race saxonne. Le mécontentement s'est à la fin fait jour, il a grandi, il s'est accentué et voici maintenant comme il se manifeste.

" La foule se réunit tous les dimanches devant la porte du musée. La porte ne s'en ouvre pas, et l'on sait parfaitement qu'elle ne s'ouvrira pas: le règlement l'interdit. Personne ne demande qu'elle s'ouvre, la loi le défend. On n'attend donc rien; on se contente de manifester.

" On manifeste le désir que l'on aurait que la loi fût changée. On le manifeste sans cris, respectueusement, les premiers arrivés faisant noyau et la multitude se groupant autour.

" Un de ces jours on organisera des meetings, le journalisme s'emparera de la question et la discutera passionnément; on portera des pétitions à la Chambre des communes, et si, après une longue agitation, il apparaît clairement que la majorité de la nation a changé d'avis sur la matière, on changera la loi, on la mettra en harmonie avec les mœurs nouvelles."

Vouloir que tout un peuple s'arrête à un jour donné, qu'il prenne un air correctement lugubre, qu'il se déguise, comme dit une caricature de Gavarni, en un qui " s'embête à mort, c'est vouloir beaucoup trop exiger de la nature humaine. Dans l'Ouest des Etats-Unis, on n'y met pas tant de façons; là, on se contente de fermer les magasins le dimanche; quant au reste, ça marche comme tous les autres jours; les trains, les bateaux-à-vapeur vont et viennent; le commerce est suspendu, mais le mouvement ne s'interrompt pas; le dimanche est précisément le jour où l'on voit le plus de monde dans les rues, dans les institutions publiques, dans les endroits de promenade; on n'y fait pas consister le respect du saint jour dans un empesage de conscience qui se manifeste par une raideur affectée des allures, et l'on ne voit pas ce que la morale peut gagner à cette afféterie puritaine, également éloignée du sens commun et du véritable sentiment religieux.

Dans les conditions et les coutumes de l'humanité, il est nécessaire qu'il s'établisse un certain équilibre qu'on ne peut rompre sans faire injure à l'équité naturelle. Parce que la grande majorité des hommes chôme le septième jour, il est juste que le reste peine et sue pour lui donner de l'agrément, et c'est pour cela que, ce même septième jour, les endroits de plaisir et les établissements publics autour des villes foisonnent de clientèle, tandis qu'ils sont relativement déserts les jours de semaine; c'est une revanche que la minorité prend ces jours-là sur la majorité.

Rien n'est plus divertissant que la plupart des lois édictées pour faire du dimanche, non pas un jour de repos, mais un jour de raideur austère où le plus gourmé et le plus compassé se croit par cela même le plus moral des hommes. Sur cette pente on ne s'arrête pas, comme sur celle de la fausse dévotion. La vertu extérieure a des exigences incontestables ; on commence par prohiber la vente des boissons, et l'on arrive aux magnifiques résultats que tout le monde connaît, la loi éludée, bafouée, l'hypocrisie encouragée, et l'amour funeste de l'alcool se déguisant sous mille formes pour se satisfaire davantage. Puis, on fait disparaître les chars urbains, comme il en a été question sérieusement à Montréal, ville de haute moralité, puis les voitures de louage, comme cela se pratique dans bien des villes américaines, puis, l'exercice du piano, cet instrument si indécent, que, dans plusieurs cités de la Nouvelle-Angleterre, on le recouvre d'une vaste tunique et on lui enveloppe soigneusement les jambes, pour que la seule vue de cet objet servant à des divertissements profanes ne trouble pas les regards détournés de la terre.

Après les prohibitions, qui sont purement négatives et qui consistent dans l'interdiction de faire certaines choses, viendra l'obligation positive, formelle, de faire certaines autres choses, comme de ne se montrer en public qu'aux heures de l'office divin, de faire sa cuisine avant le lever du soleil, d'être debout avec les coqs, d'empêcher son chien d'aboyer, de marcher en glissant, de se laver comme les chats afin de faire le moins de bruit possible, enfin, de n'ouvrir la bouche que pour chanter des psaumes n'importe sur quel ton.

Voilà le dimanche tel que nous l'aurons dans cinq ans, pour peu que nous voulions avoir autant de vertu qu'il est possible d'en montrer. Aussi, il faudra voir alors comme les gens se jetteront tête baissée dans tous les excès, afin d'échapper à l'ennui, l'ennui, ce patient tentateur auquel résistent guère les vertus modernes.

### Un exemple.

Veut-on connaître l'étendue de la réaction qui se fait aussi bien en Amérique qu'en Europe contre la prétention de vouloir soumettre le temporel au spirituel, deux pouvoirs absolument distincts et indépendants l'un de l'autre, comme l'a reconnu l'archevêque Lynch ? Nous allons donner un exemple des excès en sens contraire auxquels cette prétention peut porter un peuple las de s'en laisser imposer et de se voir soumis à deux autorités en conflit dans les choses d'un ordre purement civil. Nous pourrions multiplier les exemples, sans sortir du nouveau monde, nommer le Mexique, le Brésil, et récemment enfin les États-Unis, pays où la séparation de l'église et de l'état est le plus nettement établie, et qui, cependant, voient ce principe assez menacé pour que les deux grands partis politiques, qui se disputent le gouvernement, aient fait un article spécial de leur programme pour une séparation plus complète et mieux définie encore. Mais l'exemple que nous voulons citer aujourd'hui est celui d'une

république espagnole, composée exclusivement de catholiques, qui vient de faire à ce sujet des lois tellement radicales qu'elles équivalent à une véritable proscription du clergé.

Le monde moderne ne peut pas et ne veut pas admettre la suprématie de l'église, c'est-à-dire d'un gouvernement au-dessus du gouvernement lui-même, ce qui conduit naturellement à reconnaître le pape comme le chef suprême de tous les états, et les autorités civiles comme autant de délégations du pouvoir religieux. Aussi, toute tentative faite pour troubler l'équilibre au moyen duquel les deux pouvoirs peuvent exister indépendants l'un de l'autre chacun dans sa sphère, mène-t-elle rapidement de nos jours à des révolutions presque toujours fatales à l'église. Du reste, on va en voir la preuve dans la loi que vient de passer le congrès du Vénézuéla, et dont voici le texte, d'après les journaux qui nous arrivent de ce pays :

Art. 1er.—La Constitution proclamant la liberté de conscience, l'exercice public ou privé de tous les cultes est libre, à condition qu'il ne trouble pas la paix et l'ordre public et ne porte pas atteinte à la morale.

Art. 2.—La Constitution ne reconnaît pas de religion d'Etat ; c'est donc aux fidèles des différents cultes d'en faire les frais, l'Etat ne devant de subvention à aucun.

Art. 3.—L'entrée et le séjour au Vénézuéla peuvent être interdits aux prêtres dont la présence présenterait des dangers pour l'ordre public ou la souveraineté de la République.

Art. 4.—La République ne tolère sur son territoire ni archevêques, ni évêques, ni chapitres, ni aucune hiérarchie ecclésiastique, parce qu'ils sont incompatibles avec l'indépendance et la souveraineté de la patrie.

Art. 5.—Les églises et les corporations religieuses ne peuvent acquérir d'immeubles ; les églises qui en possèdent ne peuvent les aliéner sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 6.—La publication et l'exécution de tout syllabus, bulle, bref, rescrit, encyclique, mandement ou arrêté d'autorités ecclésiastiques, à quelque religion qu'elles appartiennent, sont interdites.

Art. 7.—Il est défendu aux prêtres de critiquer les actes des autorités législatives, exécutives, judiciaires et administratives, soit par la parole, la prédication, les mandements ou autres moyens de publicité ; d'exciter, par les mêmes moyens, leurs ouailles à la désobéissance des lois ou contre les fonctionnaires de la République ; de nuire par allusion ou par critique à la considération et aux intérêts des particuliers ou de semer la discorde dans les familles.

Art. 8.—Les prêtres, à quelque culte qu'ils appartiennent, ne peuvent s'occuper de l'instruction publique.

Art. 9.—Le budget des cultes est supprimé ; les fonds de ce budget seront affectés à l'instruction publique.

Art. 10.—Les infractions à la présente loi entraînent la peine de bannissement.

Art. 11.—Toutes lois et dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

A la vue d'un semblable document n'est-on pas en droit de sonner l'alarme et d'avertir le clergé canadien, aussi exposé que les autres à une réaction formidable, des dangers qu'il court en voulant imposer son autorité dans les choses politiques et civiles ? Les journaux soi-disant religieux du Canada sont loin d'être les amis des prêtres éclairés qui gémissent, nous en sommes convaincu, sur tant d'excès commis, en particulier depuis l'établissement de la confédération. Pour ces journaux, il n'y a qu'un moyen d'ambition là où nous signalons un danger. Abuser de l'ignorance publique est facile, tromper le peuple avec des mots qui lui sont chers l'est également, mais la réaction est encore plus prompte dans ses

excès que l'abus qui l'y a menée. Ceux qui veulent que le peuple ait une religion saine, vraiment chrétienne, cherchent à éclairer au lieu de le fanatiser par de grossiers et odieux moyens. Les libéraux sérieux du Canada peuvent avoir eu tort pendant de longues années, mais il ne serait pas impossible qu'ils commençassent à avoir raison. Ils auront raison, dès lors qu'ils s'opposeront courageusement à tous les excès, et ce jour là le catholicisme, le bon vieux catholicisme d'autrefois, celui que nous prêchait notre clergé national, leur devra son salut.

L'Évêque de Trois-Rivières a, paraît-il, annoncé à ses diocésains que des affaires ecclésiastiques importantes requérant à Rome la présence d'un des membres de l'épiscopat canadien, ses vénérables collègues l'avaient choisi pour cette mission, et, qu'en conséquence, il partait immédiatement pour se rendre auprès du St. Siège.

D'un autre côté, le *Nouveau-Monde* fait savoir que :

"Mgr. Lafèche se rend à Rome, accompagné de M. le Chanoine G. Lamarche et du révérend M. Stanislas Tassé, curé de Ste. Scholastique."

Mgr. de Trois-Rivières est parti immédiatement par un paquebot de New-York dès mercredi dernier. On se perd en conjectures sur la nécessité pressante d'un pareil voyage. Quelles peuvent être les affaires ecclésiastiques importantes au point de nécessiter un départ si subit, si inattendu ? La cour de Rome, à coup sûr, n'a pas besoin d'être éclairée sur ce qui se passe chez nous ; elle sait que le peuple canadien est le plus sincèrement catholique, le plus dévoué au Saint-Siège de tous les peuples du monde. De ce côté il n'y a donc pour elle rien à craindre. Mais voudrait-elle peut-être réprimer les excès de quelques-uns de nos prélats et leur faire comprendre que, dans un pays soumis à l'Angleterre, leurs extravagances de doctrine sont aussi pernicieuses à la foi qu'au bon gouvernement ? Le petit moyen-âge, qu'on essaie de rétablir au Canada depuis dix ans, ne sourit pas à la cour pontificale, qui embrasse la chrétienté universelle, autant qu'à une partie de notre clergé qui ne connaît du monde que notre petite province, et qui s'en croit le maître absolu, incontestable. Les autorités ecclésiastiques du Vatican, plus éclairées, ont compris à distance ce que des évêques comme celui de Trois-Rivières et autres qu'il est inutile de nommer ne soupçonnent même pas ; l'habitude pour eux de pousser, de ramener et de tirer comme une charpie élastique la conscience de leurs ouailles les a aveuglés au point de croire que l'humanité entière est dans leurs diocèses ; pour eux le monde moderne ne soupire qu'après des mandements où l'autorité ecclésiastique est proclamée comme la seule qu'on doit reconnaître, celle de l'état n'étant admise que par tolérance.

Peut-être aussi l'évêque de Trois-Rivières ne se rend-il à Rome que pour savoir au juste par quelles concessions opportunes on évite de donner sa démission : il en est temps. Dans tous les cas, nous allons savoir quelque chose de piquant avant peu ; sera-ce cette fois un enseignement précis, indiscutable, éclatant de lumière ? Les fidèles en ont bien besoin, embrouillés qu'ils sont au milieu de mandements contradictoires qui les obligent à raisonner et à discuter, chose parfois dangereuse.

P. S.—Nous apprenons au dernier moment que Mgr. Lafèche, évêque de Trois-Rivières, est accompagné par M. le chanoine Lamarche, de *Nouveau-Monde* mémoire, et par M. le curé Tassé, deux des justes qui restent encore dans une province qui se perd.

M. le chanoine Lamarche, malgré son opulente rotondité, est parvenu à passer à Québec presque inaperçu. Il voyagerait incognito, comme le czar, qu'il n'échapperait pas avec plus d'aisance à la foule curieuse.

Comme il est difficile de savoir quelque chose de précis sur le compte d'un homme qui passe à la dérobée, nous donnons sous toutes réserves les nouvelles qui suivent.

M. le chanoine Lamarche est venu à Québec, paraît-il, pour faire signer au premier-ministre de Boucherville une déclaration que l'homme le plus utile à la religion en Canada est l'évêque de Montréal, (Mgr. Lafèche consent à s'effacer) et qu'il est de plus le bras droit du gouvernement local. De son côté, l'évêque de Trois-Rivières veut prendre tous les moyens possibles de faire casser la démission de son collègue de Montréal, et il se rend à Rome chargé des pétitions qui ont circulé à cet effet dans la métropole canadienne. On dit même que Mgr. Bourget n'est plus du tout d'avis de donner sa démission depuis qu'elle a été acceptée, qu'il veut la retirer de toute force, et que l'épiscopat *in partibus* lui est souverainement désagréable sur ses vieux jours.

Il est rumeur encore que l'évêque et ses deux compagnons vont renouveler de petites tentatives contre l'Université-Laval et mettre tout en œuvre pour faire répudier par le Vatican la dernière lettre pastorale de l'archevêque de Québec. On conçoit alors aisément pourquoi l'évêque Lafèche n'a pas jugé à propos de venir dans la capitale pour y prendre un des paquebots de la ligne Allan, et qu'il a préféré passer par New-York, même en rallongeant son chemin. Il est vrai que tous les chemins mènent à Rome !.....

Si, en supposant l'impossible, l'absurde, la petite députation furtive réussissait, avant un mois nous verrions le *Nouveau-Monde* déclarer comme article de foi que les contestations électorales doivent être jugées en dernier ressort par l'autorité ecclésiastique, surtout lorsqu'elles sont favorables aux libéraux.

La *Nation*, revue hebdomadaire de Toronto, dont le célèbre professeur Goldwin Smith est le rédacteur-en-chef, a cru devoir consacrer au *Reveil* l'article flatteur que nous reproduisons ci-dessous. Nous regrettons qu'un semblable éloge vienne de la part d'un journal protestant, ce qui lui enlève tout prix à nos yeux, et bien plus, nous compromet affreusement. Nous préférons de beaucoup les plates injures du *Franco-Parleur* déversées par colonnes entières, et à continuer encore ! de même que les sornoiseries de la *Gazette de Sorel* qui veut absolument faire croire à son petit public que le *Reveil* n'a pas de rédacteur. Une telle persistance à vouloir nous effacer nous est bien pénible. Il n'est donc pas vrai que chacun se reconnaît à ses œuvres ! Nous aurons fait mentir le proverbe ; quelle plus grande preuve veut-on que le *Reveil* est un révolutionnaire !

Voici l'article de la *Nation* :

“ Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur le *Reveil*, journal que M. Arthur Buies publie à Québec. M. Buies se dévoue de la manière la plus patriotique à la tâche de tenir aux yeux de ses compatriotes le miroir où ils puissent se voir comme les voit le reste du monde. Au nombre des choses qu'il déplore le plus sont la dépendance de la presse et du peuple envers le clergé dans les matières absolument étrangères à la religion, la stagnation intellectuelle et l'état misérable de l'éducation. Il dénonce le système d'éducation en honneur dans la province de Québec comme une véritable duperie ; il dénonce encore la mendicité et sa reconnaissance comme une profession légitime et non déshonorante, enfin le manque général d'énergie et d'esprit d'entreprise. M. Buies s'est engagé à s'abstenir de la discussion de toute question religieuse, mais il réclame la liberté de discuter toutes les autres questions avec l'indépendance la plus entière sans s'arrêter aux vœux que peut entretenir le clergé relativement à ces questions. Il a déjà traité les Tartuffes de la presse dévote d'une façon qui ne laisse rien à désirer, si ce n'est qu'il devrait y revenir de temps à autre et répéter la dose. En un mot, la voix du *Reveil* est une voix honnête, virile et indépendante s'élevant au milieu de l'hypocrisie débordant de toutes parts et des clamours insensées d'une presse bien au dessous de tout ce qu'on peut voir dans notre province.

“ Inutile de dire à quiconque, tant soit peu familiarisé avec la littérature française, que M. Buies est un des écrivains les plus vigoureux, les plus gracieux et les plus classiques dont s'honore la province de Québec, s'il n'est pas en vérité le prince des écrivains canadiens-français. Nous n'avons lu nulle part, dans les journaux de la presse canadienne, des articles aussi réconfortants pour la pensée que ceux du *Reveil*, et nous souhaitons ardemment à notre confrère tout le succès possible dans son entreprise.”

Au début de la contestation de l'élection de Charlevoix portée devant le tribunal de ce comté, l'honorable juge Routhier a fait la déclaration suivante :

“ Je profite, aurait-il dit, de cette occasion pour relever une assertion que plusieurs journaux ont répétée. Ils ont dit qu'à Rome, mon fameux jugement de Sorel avait été condamné. C'est un erreur ; on en a fait, au contraire, de très grands éloges. On en a seulement condamné un des motifs. On m'a dit que tout sermon n'est pas *per se* une matière ecclésiastique. Il ne l'est que lorsqu'il a trait au dogme ou à la morale. Il ne relève alors que du jugement des autorités ecclésiastiques. Mais lorsqu'un sermon traite d'autres matières il n'est plus soustrait à la juridiction des tribunaux civils à raison de la matière ; il ne pourrait l'être qu'à raison de l'immunité personnelle de la personne qui l'a prononcé. Si cette personne n'est pas mise en cause, la question de son immunité personnelle ne se présentant pas, il n'y a rien qui empêche les tribunaux civils de prendre connaissance de ce qu'elle a fait.”

Voilà ! On en était venu, dans ce pays, à être obligé de faire constater par la cour de Rome elle-même un principe de droit aussi élémentaire, aussi évident.

## La Liberté de l'Enseignement en France.

### DEBATS PARLEMENTAIRES.

(Suite.)

Versailles 4 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à modifier les articles 13 et 14 (collation des grades) de la loi du 12 juillet 1876, sur l'enseignement supérieur.

M. WADDINGTON, ministre de l'instruction publique.—Messieurs, je viens répondre à quelques reproches qui ont été adressés hier au gouvernement par l'orateur qui m'a précédé à la tribune.

Je voudrais aussi vous exposer brièvement les motifs qui ont inspiré, qui inspireront toujours le gouvernement dans des questions de ce genre.

J'aborde cette discussion avec une liberté d'esprit d'autant plus grande que dans ces questions, je n'ai jamais varié ; j'ai toujours réclamé la liberté complète de l'enseignement ; je n'ai fait qu'une réserve, en ce qui concerne la collation des grades.

Oui, je viens défendre dans cette enceinte une cause que je n'ai pas cessé de soutenir par mes discours, par mes écrits, par mes votes dans l'Assemblée précédente. (Très-bien ! très-bien !)

Je vous parlerai en homme qui, dans toute sa vie politique, n'a jamais séparé le christianisme de la vraie liberté, qui a toujours cru que la religion et la liberté sont absolument nécessaires l'une à l'autre, qu'elles doivent vivre ensemble, à la condition que chacune reste dans la sphère que les lois divines et humaines leur assignent. (Applaudissements à gauche.)

Je vous parlerai comme un homme qui a la profonde conviction que la République de 1875, cette jeune République dont mes collègues et moi avons accepté la lourde tâche de guider les premiers pas, doit, pour vivre et prospérer, rester non-seulement impartiale, mais bienveillante envers la religion. (Très-bien ! très-bien !) faire tous les sacrifices possibles pour rassurer les scrupules exagérés, mais sincères, d'une foule de citoyens. (Très-bien ! très-bien !)

La République a pour elle—les élections l'ont prouvé—la majorité des raisons ; il lui reste peut-être à conquérir la majorité des cœurs. Pour cela nous ne devons épargner aucun sacrifice.

Défenseur résolu des grands principes sur lesquels est fondée la société moderne..... (Applaudissements à gauche)..... le gouvernement se souviendra qu'il n'est pas le gouvernement d'une secte, mais de la France entière. (Très bien ! très-bien !)

Il protégera donc les droits des minorités dans tout ce qu'ils ont de respectable.

En abordant la question spéciale qui nous occupe, je vous rappellerai que la proposition qui a donné naissance à la loi du 12 juillet 1876 a été inspirée par deux courants différents.

L'un, le principal, revendiquait la liberté de l'enseignement supérieur pour les catholiques. C'était un grand et noble but.

D'un autre côté, on pensait que l'enseignement universitaire n'était plus à la hauteur où il devait être.

C'est à ce double courant qu'a obéi l'Assemblée nationale en proclamant dans l'article 1er de la loi, la liberté de l'enseignement supérieur, et en ordonnant au gouvernement, par le dernier article, de présenter dans un délai d'un an un projet de loi pour améliorer les conditions de l'enseignement de l'Etat.

Cette dernière obligation, le gouvernement s'en est déjà occupé, et il a saisi la commission du budget des questions financières qui intéressent l'amélioration des hautes études.

Quant à la liberté de l'enseignement supérieur, le devoir du gouvernement est tout tracé : il doit s'inspirer des grands courants de l'opinion publique. (Très-bien ! à gauche.) Eh bien, ce devoir, nous l'avons rempli ; nous avons constaté que, d'après le sentiment général, la liberté de l'enseignement ne devait plus être mise en question, mais qu'un point spécial, la collation des grades, excitait des inquiétudes qui pouvaient tout compromettre.

On nous disait hier que le gouvernement avait cédé à je ne sais quelle pression radicale. La mission du gouvernement était plus haute ; le gouvernement doit s'inspirer de ce qu'il y a d'unanime

dans l'opinion. Ce n'est pas là obéir à l'injonction de tel ou tel parti. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

L'accord existe sur la nécessité de maintenir le principe de la liberté de l'enseignement supérieur; la Chambre entière accepte ce principe; et nous estimons qu'en débarrassant la loi du 12 juillet de cette question de la collation des grades, qui la compromet, nous faisons œuvre de conservateurs libéraux. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Il semblerait que, ce point retranché, il ne reste rien de la liberté de l'enseignement supérieur. Mais quel était donc le but que vous poursuiviez ?

Vous nous disiez : Le père de famille ne doit plus être soumis à cette alternative de donner à ses enfants une éducation imparfaite, ou de les envoyer dans une université où l'enseignement pourra froisser leurs idées religieuses. Vous vouliez que les méthodes d'enseignement fussent libres et vous réclamiez—ce qui est plus important encore—la liberté de l'esprit même de l'enseignement. Et vous aviez raison.

Mais ce but n'est-il donc pas atteint ? Que voulez-vous de plus ? Vous dites aujourd'hui que la liberté de l'enseignement n'est rien sans le droit de collation des grades. Eh bien, en mon âme et conscience, je dis que la liberté obtenue est tout et que le reste n'est rien. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Et vous vous posez en persécutés parce que sur un point spécial auquel vous ne songiez pas autrefois le gouvernement vous résiste, d'accord avec le pays !

C'est une singulière destinée de la République en France : chaque fois qu'elle y est revenue, elle a apporté de nouvelles libertés aux catholiques. M. Keller disait hier qu'il n'y a pas incompatibilité entre la religion et la République. Je retiens cette parole, car le jour où ce sera une vérité, la République n'aura plus rien à craindre d'aucun parti politique.

L'enseignement, disais-je, est libre, lorsque les méthodes et l'esprit de l'enseignement sont libres; j'ajoutais : Ce but est atteint. Il serait injuste de prétendre que cette liberté n'existe pas déjà dans une large mesure. Dans l'Université, en effet, y a-t-il un corps absolu de doctrines ? Non, l'Université se recrute parmi les hommes de toutes les opinions; et c'est là ce qui fait son impartialité. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Il y a autre chose : les étudiants sont libres de choisir, pour passer leurs examens, la faculté qui leur offre le plus de garanties suivant leurs idées; et ils usent souvent de ce droit. Je passe à la question des examens.

On a traité à la tribune de sophisme la belle parole de Remusat : "il y a bien des manières d'apprendre, il n'y a qu'une manière de savoir." Là est la règle des examens, qui doivent rester toujours ce qu'ils sont.

Si vous introduisiez des éléments représentant tel ou tel corps de doctrine, vous en changeriez le caractère. Le roulement impersonnel amène pour les examens les opinions les plus diverses. Jamais l'impartialité des professeurs n'a été contestée.

Tous sont des hommes de science et de dévouement. Ils peuvent différer d'opinion sur des questions de tout ordre. Mais jamais, je le répète, leur impartialité n'a été contestée. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Les examens doivent représenter la science impersonnelle; y introduire des hommes qui viendraient avec la mission de soutenir telle ou telle opinion, telle ou telle théorie politique ou religieuse, ce serait les tuer; on aurait alors la pire des choses..... des examens de tendance. (Applaudissements à gauche.)

Et le jour où l'examineur regarderait l'opinion du candidat au lieu de s'inquiéter de sa science, ce jour-là, on aurait fait l'abaissement des études. (Très-bien ! très-bien !)

Il y a une autre cause d'abaissement des études. Un de mes prédécesseurs disait l'année dernière : "Il y a dans l'enseignement supérieur trois sortes de rivalités possibles : celles des grades, celle de plaire au public, et la bonne et vraie rivalité, celle de faire les meilleurs élèves."

Eh bien, c'est cette dernière rivalité que, seule, nous admettons. Toute notre ambition est de faire aussi bien et mieux que vous si c'est possible. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Entrer dans la compétition des facultés pour avoir le plus de diplômés possible à distribuer, ce serait s'engager dans une voie

fatale aux bonnes études. Voyez ce qui se passe pour l'enseignement secondaire. Vous avez dans cet ordre des établissements libres, puis-sants et bien organisés. Qu'est-ce qui fait leur force ?

C'est que tous les ans ils peuvent invoquer le nombre d'élèves qu'ils ont fait recevoir aux examens de l'Etat. Faites intervenir le jury mixte, et avec le prestige du grade vous verrez tomber le prestige de ces établissements. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

On a dit que les professeurs de l'Etat pourraient devenir un instrument entre les mains de tel ou tel ministre. C'est absolument impossible.

Les professeurs des facultés sont recrutés par le concours ou par l'élection. Tout ce que le ministre peut faire, c'est, dans le cas où deux candidats sont présentés : l'un au premier, l'autre au second rang, de choisir l'un ou l'autre. Et encore le ministre choisit-il toujours le candidat présenté en premier rang. Je ne connais pas d'exemple contraire.

Et ces professeurs ainsi recrutés deviennent inamovibles, inamovibles sans espoir d'avancement, car leur place est en général le couronnement de leur carrière. Où trouver de plus grandes garanties ! (Applaudissements à gauche.)

On dit encore que les professeurs seront disposés à favoriser leurs élèves. Mais les connaissent-ils seulement ? A l'école de médecine de Paris, il y a 6,000 étudiants; il y en a 3,000 à l'école de droit. Comment les professeurs les reconnaîtraient-ils ! Et il leur est interdit d'examiner ceux auxquels ils donnent des répétitions particulières.

Je demande si ces conditions d'impartialité que présentent les professeurs de l'Etat se retrouveraient chez les professeurs de facultés libres ?

Ceux là sont nommés par une autorité de laquelle ils dépendent, qui peut toujours les révoquer (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Ils ne peuvent donc être que les représentants d'un système déterminé. (Applaudissements à gauche.)

Il y a un point qui a été oublié dans le débat; c'est que le grade n'est point un titre purement honorifique. Nous vivons au milieu d'une société où toutes les fonctions sont nettement déterminées.

C'est l'Etat qui ouvre les carrières : seul, donc, il peut être juge des conditions à remplir, seul, il peut désigner les hommes qui, en son nom, examineront si ces conditions sont remplies. On a reproché au gouvernement de proposer une mesure subversive. Mais ce qu'il demande, c'est le maintien du *statu quo*, la loi de 1875 n'a pas encore fonctionné.

L'honorable M. de Castellane m'a demandé quel était le sens du mot *aventure* qui se trouve dans l'exposé des motifs du projet de loi que j'ai eu l'honneur de vous présenter. Je vais lui répondre. Nous sommes à la veille d'opérer de grands changements dans l'Université. Nous vous proposerons des mesures qui auront pour but de donner à l'Université une vie nouvelle; d'un autre côté, quelques uns d'entre vous se disposent à faire des efforts pour enseigner des doctrines qui leur sont chères.

Et c'est à ce moment où il y a tant d'inconnus que nous délèguons à des hommes que nous ne connaissons même pas encore une part des pouvoirs de l'Etat ! C'est là ce que j'ai appelé une aventure. (Applaudissements à gauche.)

D'autres raisons encore ont décidé le gouvernement; nous avons été frappés de vous entendre nous adresser le reproche de vouloir faire un premier pas contre la liberté de l'enseignement; nous protestons contre cette pensée.

M. DE CASTELLANE.—N'a-t-on pas dit : lentement, mais sûrement ! (Très-bien ! à droite.)

M. LE MINISTRE.—Le gouvernement a fait à cet égard des déclarations formelles. Nous sommes des hommes d'honneur; vous êtes tenus de nous croire. (Applaudissements à gauche.)

Mais, de votre côté, ne s'agit-il pas aussi d'un premier pas ?

Vous l'avez proclamé vous-mêmes dans des protestations signées des chefs de la catholicité : "Nous demandons ceci, en attendant autre chose."

Eh bien, de part et d'autre, restons dans le *statu quo*. (Bruit à droite.) Oui, car demain vous demanderiez pour vous le droit de faire les examens du baccalauréat; puis vous demanderiez le jury mixte pour Saint-Cyr, pour l'Ecole des mines, pour toutes les écoles (Approbatton à gauche); et, ce n'est pas une hypothèse, nous l'avons

lu dans les journaux, vous l'avez dit dans vos réunions. (Très-bien ! à gauche.—Oui, à droite.)

Au fond de ce débat, qu'y a-t-il en réalité ? Il y a chez vous un sentiment de défiance contre l'Université. (Très-bien ! à gauche.—Oui, à droite.)

Eh bien, ce sentiment est injuste ; ce qu'est l'Université, je vais vous le dire. Je relèverai d'abord une attaque inique qui a été portée à cette tribune contre l'École normale. (Applaudissements à gauche.)

L'École normale a peuplé d'hommes éminents nos facultés, nos carrières libérales, nos grands corps de l'Etat ; vous retrouvez ses élèves à l'Institut, au Collège de France, à l'Académie, sur les bancs de cette Assemblée, au Sénat, partout. (Très-bien ! très-bien !) C'est elle qui fournit à nos lycées cette admirable pépinière de professeurs dévoués qui donnent à l'enseignement son éclat. Ne l'oubliez pas, vous qui insultez l'École normale (Applaudissements à gauche), c'est une carrière où l'on use ses forces, où l'on se dévoue jusqu'à mourir. (Applaudissements.)

On a fait aux facultés de médecine le même reproche, on les accuse de matérialisme. Si vous les aviez vues à l'œuvre, vous ne tiendriez pas ce langage. Sur les champs de bataille, dans les épidémies, ces étudiants, que vous accusez, sont les premiers à se dévouer, et, chaque année, beaucoup d'entre eux payent ce dévouement de leur vie. (Très-bien ! très-bien !)

Votre grief véritable contre l'Université, c'est qu'elle est trop de son temps et qu'elle n'est d'aucun parti, d'aucune secte. Elle aime, elle respecte, elle croit tout ce qu'on croit, tout ce que respecte, tout ce qu'aime la France. (Approbation à gauche.) Il ne faut point l'affaiblir, car elle est comme l'armée une image de la France, une des personifications de l'unité française. (Très-bien ! très-bien !)

Vous tous qui m'écoutez, veillez donc avec soin sur ce dépôt d'honneur et d'abnégation, de loyauté et de science, qui nous a été transmis par nos pères ; ne le laissez jamais diminuer ou amoindrir, car ce que vous amoindriez, ce n'est pas seulement l'Université, c'est la patrie elle-même. (Applaudissements bruyants et prolongés.)

M. LE COMTE DE MUX dit qu'envoyé à la Chambre par des catholiques auxquels il a promis de défendre toujours leurs droits, il remplira son devoir malgré la situation qu'il lui a été faite dans la Chambre.

On a beaucoup parlé du droit de l'Etat, on a oublié dans ce débat un autre droit qu'il convient cependant de proclamer : le droit de Dieu, créateur et maître du monde. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Voilà le droit qu'il faut invoquer avant tous les autres, quand on traite de l'enseignement, qui est la formation de l'homme moral.

La liberté d'enseignement supérieur a été une satisfaction donnée aux consciences ; elle a été pour les catholiques une transaction qui est devenue un droit.

La loi est une règle qui domine sans passion et qui demeure quand les hommes passent. Or, que devient le caractère sacré de la loi si elle peut être sans cesse transformée par l'opinion d'un ministre que la majorité élève ou renverse, si même elle peut être transformée par le vœu du suffrage universel !

Quel est donc ce suffrage universel ? Est-ce celui d'aujourd'hui ou celui de demain ? Et si l'on agit ainsi pour une loi, agira-t-on ainsi pour toutes les autres ? Une telle instabilité de la loi jette un trouble profond dans les esprits.

Quels abus alléguer contre la loi de 1875 ? Elle n'a pas encore fonctionné. Sans doute, il est par cela même plus facile, mais il n'est pas juste de la supprimer. (Très-bien ! à droite.)

On invoque le droit de l'Etat, ce droit n'est pas en jeu. C'est l'Etat en effet qui choisit les juges des examens, il a la majorité dans le jury. L'exercice de son droit n'est que modifié, son droit même reste entier.

Et cette modification du droit de l'Etat est une conséquence nécessaire de la liberté de l'enseignement. En la supprimant, c'est donc la liberté même qu'on atteint. La liberté de l'enseignement, n'est en effet qu'un mot si la liberté de l'examen ne l'accompagne pas.

Et pourquoi supprimer cette liberté ? A-t-on donc signalé des actes dangereux, des doctrines fâcheuses ? On n'a même pas relevé un excès de langage. Il n'y a donc ici qu'une question de tendance générale ; on accuse l'enseignement libre de vouloir entrer en lutte avec les idées de la société moderne. Il suffit pour apprécier la

valeur de ce reproche, de lire le discours prononcé par Mgr. Freppel à l'ouverture de la faculté libre d'Angers.

Ce ne sont pas seulement les familles catholiques qui sont blessées, ce sont les évêques qui reçoivent un démenti, après s'être faits, sur la foi d'une loi, les instigateurs des facultés libres ; mais cette agitation, et ce mouvement ne s'arrêteront pas. Les catholiques ne cesseront de protester contre la violence qu'en veut leur faire. (Très-bien ! à droite.—Bruit divers.) Leur voix peut n'être pas entendue dans cette enceinte : elle trouvera plus d'écho dans une autre Assemblée. [Applaudissements à droite.]

M. JULES FERRY répond que la question est en effet de celles qui soulèvent dans le pays les passions les plus ardentes. C'est une passion légitime que la passion anti-cléricale, qui a principalement animé les dernières élections ; on veut savoir d'où vient et où veut aller cette passion anti-cléricale : l'orateur se propose de le dire.

Pendant nos désastres, une grande révolution religieuse s'est accomplie en Europe : un nouveau catholicisme a surgi (Bruit à droite) ; sur les ruines du césarisme politique, un césarisme intellectuel s'est élevé, déclarant la guerre à tous les principes de 1789, embrassant dans son anathème jusqu'à la déclaration de 1682. On a voulu même se faire un marchepied du martyr pour arriver à la domination.

La France alors s'est alarmée ; elle a senti qu'elle avait à défendre ses vieilles lois, ses jeunes libertés, contre les doctrines du *Syllabus*. Car l'Encyclique qui précède ce document condamne formellement les principes les plus incontestés de la liberté civile.

Comment donc peut-on, quand on se présente, comme M. Keller, en chevalier du *Syllabus*, parler de son respect pour les principes modernes ? N'en faut-il pas chercher la raison dans cette déclaration faite naguère par M. Vuillot : "Quand vous êtes au pouvoir, nous vous demandons la liberté, parce que c'est votre principe ; quand nous y sommes, nous vous la refusons, parce que c'est le nôtre." (Applaudissements à gauche.)

La France a voulu défendre la société laïque contre les prétentions du parti clérical. Il ne s'agit pas, comme l'a dit M. Keller, d'une petite loi tendant à introduire dans les jurys mixtes un ou deux professeurs de facultés libres.

L'honorable M. de Mun a mieux posé la question en alléguant, à la base de ses revendications, le droit de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise. (Très-bien ! à gauche.)

La doctrine du parti clérical sur la liberté de l'enseignement s'est épanouie dans les réunions des comités catholiques, qui ont des privilèges particuliers et qui constituent un véritable gouvernement à côté de l'Etat et de l'Eglise. [Applaudissements à gauche.]

Ce que demande ce parti, c'est l'indépendance absolue pour l'Eglise catholique seule, c'est le droit légal d'avoir un enseignement catholique canoniquement institué.

Il veut reposer le droit de l'Eglise sur cette parole de l'Evangile : "Allez et enseignez," et sur l'infaillibilité religieuse, et n'admet en aucune façon le droit pour chacun d'enseigner librement.

A cette thèse l'orateur en oppose une autre, qui n'est pas le monopole ; car tous les partis, excepté le parti impérialiste, peuvent revendiquer le principe de la liberté en matière d'enseignement. [Interruptions à droite.]

C'est l'empereur Napoléon Ier qui a institué l'Université sur la base du monopole, réalisant ainsi un monstrueux despotisme sur les âmes.

Ce monopole a été détruit deux fois, par le gouvernement de la République : en 1850 pour l'enseignement secondaire, en 1875 pour l'enseignement supérieur.

Voix à droite.—Malgré les républicains !

M. JULES FERRY répond que la loi n'aurait pas passé sans l'appoint des voix républicaines.

Mais il ne faut pas prolonger la confusion entre la liberté de l'enseignement et le droit de collation des grades.

Ce droit doit être conservé à l'Etat, parce que la mission d'enseigner est d'intérêt social ; les sociétés modernes retourneraient à la barbarie si la puissance publique se désintéressait de l'enseignement.

L'Etat devra, au contraire, se passionner de plus en plus tous les jours pour cette grande cause, afin de ne pas laisser tomber l'enseignement aux mains des spéculateurs et des charlatans. C'est surtout dans une société laborieuse et démocratique, comme l'a dit excellom-

ment Tocqueville, qu'il faut se préoccuper de relever vers la théorie les âmes trop portées à la pratique.

Ce n'est pas par l'Eglise, c'est par l'Etat laïque que doit être exercé le contrôle sur l'enseignement ; la grande œuvre de la Révolution française est précisément d'avoir constitué l'Etat laïque et d'avoir enlevé au clergé son organisation de corps politique.

Or, le projet n'a pas d'autre but que de rendre à l'Etat son contrôle sur l'enseignement supérieur ; plus ce contrôle doit être efficace, plus l'orateur y voit des raisons pour voter le projet de loi. Applaudissements à gauche.]

(A continuer.)

## LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE.

Tel est le titre d'un livre que vient de publier M. Chotteau, avec une préface de M. Edouard Laboulaye. Les Français en Amérique ! n'est-ce pas l'histoire du jour ? Au moment où MM. de Lafayette et de Rochambeau sont dans le nouveau monde, n'est-il pas intéressant de revoir comment, il y a un siècle, leurs pères les ont devancés, portant à la naissante République l'or, les armes et le sang français ?

A l'heure où les deux peuples fraternisent, cette fois, dans les luttes pacifiques du travail et de la science, n'est-il pas émouvant de les voir unis déjà, il y a un siècle, pour la cause de la jeune liberté ? Y eut-il jamais guerre plus glorieuse pour les deux nations qui y combattirent côte à côte et qui en sortirent triomphantes ?

C'était au mois d'octobre 1776, — il y aura cent ans tout à l'heure, — l'armée américaine, conduite par Washington et composée alors de 3,000 "gueux" *ragamuffins*, comme on les appelait, avait été battue à Long-Island et aux White-Plains, la cause de l'indépendance semblait désespérée, lorsque, le 1er novembre, Franklin s'embarqua pour la France. On sait avec quelle sympathie cet homme droit et adroit, ferme et flexible, se fit accueillir à Paris. Un parti d'enthousiastes se forma en faveur des Américains.

Beaumarchais, qui avait su se concilier les bonnes grâces de Maurepas, et le docteur Barbue-Dubourg, leur envoyèrent de l'argent, des armes, des officiers et des ingénieurs.

Dans un diner offert, à Metz, par le maréchal de Broglie au duc de Gloucester, la conversation tombe sur les affaires d'Amérique : un des convives, jeune officier de dix-neuf ans, s'enflamme aux récits de l'Anglais et prend aussitôt la résolution de s'expatrier ; avant la fin du repas, "son cœur était enrôlé !"

C'est Lafayette. — Il équipe sans retard un navire, à ses frais, malgré le maréchal de Broglie, malgré le roi, malgré sa famille ; il arrive à Philadelphie et adresse au Congrès cette simple requête :

"Après nos sacrifices, je demande deux grâces : l'une est de servir à mes dépens, l'autre est de commencer comme volontaire."

Il obtient le grade de major-général et est présenté à Washington. A la première bataille, combattant à la tête d'une brigade, il reçoit une balle dans la cuisse ; Washington, apprenant cet accident, dit au médecin : "Soignez-le comme s'il était mon fils."

Cependant Franklin se rend populaire dans le beau monde parisien et conquiert l'opinion publique : le 6 février 1778, un traité de commerce et d'alliance défensive est signé entre la monarchie française et la République américaine.

Un jour, à Washington, au Patent-Office, nous avons aperçu, sous une vitrine, et reposant sur un coussin de velours cramoisi, le traité conclu autrefois. C'était à l'époque où l'expédition du Mexique excitait, aux Etats-Unis, contre la

France, l'aversion et la haine. En jetant un regard attristé sur le parchemin de 1778, nous nous disions : Ce qu'un roi fit jadis pour mériter l'amitié des Américains, un empereur le défait aujourd'hui !

A présent, l'empereur a disparu, et la République française, s'associant à la fête centenaire de la République américaine qu'elle aida à naître, renoue la chaîne des glorieux souvenirs.

Au mois de juillet 1778, la flotte française paraît dans les eaux américaines, sous les ordres du comte d'Estaing. Elle n'est pas heureuse d'abord : les Américains impétueux accusent notre amiral. Boston le reçoit par des insultes, le congrès s'irrite, le mot trahison est dans toutes les bouches. Mais Washington, dominant de toute la hauteur de sa belle âme les sentiments grossiers de ses compatriotes, écrit à d'Estaing : Les ressources d'un esprit aussi éminent que celui de Votre Excellence et les qualités d'un grand général se révèlent bien plus brillamment encore au milieu des revers, que dans la victoire. Les éléments conjurés ont pu vous enlever le succès : ils ne pourront jamais vous dépouiller de la gloire qui vous est due."

A Lafayette, avec la même délicatesse, il dit : "Je souffre, mon cher marquis, je souffre pour vous, pour nos bons et grands alliés les Français ; je souffre pour mon pays. Les reproches qu'on a adressés aux officiers de la flotte française seraient tombés, sans, doute, avec bien plus de force sur une flotte américaine, si nous en avions une. Je vous supplie de travailler à guérir la blessure qui a été faite sans intention. Moi, votre ami, je ne doute point que vous n'employiez tous vos efforts à rétablir l'harmonie au profit de la gloire et des intérêts mutuels des deux nations."

Cependant Lafayette obtient l'autorisation de revenir en France, pour y hâter le départ d'un corps d'armée, en exécution du traité. Il arrive à Versailles sur la fin de février 1779 : sa jeunesse, sa bravoure son éloquence, sa foi gagnent tous les cœurs indécis : on enverra un escadre de sept vaisseaux de ligne, un corps de 12,000 hommes et 6 millions en espèces.

Lafayette commendera-t-il l'expédition ? Il est bien jeune, ce marquis ! Les généraux vieillissent dans les camps ne lui obéiraient pas de bon cœur : voilà ce que pense le ministère, et Lafayette, avec une franchise qui l'honore, va au-devant de l'objection. Il se charge d'annoncer lui-même à Washington qu'il a refusé le commandement des troupes françaises, afin de rester le chef d'une division américaine ; c'est le comte de Rochambeau, officier distingué, âgé de cinquante-cinq ans, qui commandera le corps d'armée, en restant toujours sous la dépendance hiérarchique de Washington.

Malgré l'expérience de Rochambeau, le courage de Lafayette, la discipline des troupes, la guerre traîne en longueur, et la position des alliés est bien précaire au commencement de 1781. Washington s'attriste et s'alarme..... Qu'il se rassure ! Necker et son habileté financière vont tout sauver.

Enfin, au mois de juin 1782, le Congrès de Philadelphie reçoit une proposition de l'Angleterre ; la métropole reconnaîtra sans conditions l'indépendance des Etats-Unis, si l'Assemblée fédérale renonce en termes formels à toute alliance avec la France : on vient d'apprendre que la flotte française a éprouvé un désastre aux Antilles. Le Congrès, au lieu de découvrir dans le malheur de ses alliés, un prétexte à l'ingratitude, y puise un nouveau motif de reconnaissance. Il déclare noblement à l'envoyé de la Grande-Bretagne qu'il se croirait coupable de trahison s'il acceptait une paix qui ne serait pas en même temps offerte à la France.

Ainsi, pendant toute la guerre de l'Indépendance, l'Amérique et la France, les deux vaillantes alliées, rivalisent de noblesse et de courtoisie.

C'est pourquoi, aujourd'hui et à jamais, l'une et l'autre doivent entretenir les glorieux souvenirs d'une époque si belle. Le livre de M. Chotteau vient à propos pour réveiller

ces sentimens ; on le lira avec intérêt et avec fruit ; il est rempli de documents qu'il importait de remettre en lumière, de faits inédits qui font bien comprendre les rapports de la France et des États-Unis dans l'enfancement de l'indépendance de cette grande République, type des sociétés futures.

Ce livre est varié, rapide, chaleureux, plein de curieux épisodes.—L'histoire du traître Arnold est un drame shakespearien.

On relira avec enthousiasme les pages où Washington, sollicité de prendre la couronne, refuse avec indignation :

“J'ai lu attentivement, avec un mélange de surprise et de douleur, les pensées que vous m'avez soumises. Soyez-en bien sûr, monsieur, aucun événement dans le cours de cette guerre ne m'a autant affligé que d'apprendre par vous que de telles idées circulent dans l'armée. Je dois les regarder avec horreur et les condamner sévèrement. Quant à présent, elles resteront renfermées dans mon sein, à moins que de nouvelles manifestations n'en rendent la révélation nécessaire. Je cherche en vain ce qui, dans ma conduite, a pu encourager une proposition qui me semble, à moi, grosse des plus grands malheurs qui puissent fondre sur mon pays. Si je ne me fais pas illusion sur moi-même, vous ne pouviez trouver personne à qui vos plans fussent plus désagréables.”

Comparez ces pensées et cette conduite à celle des deux Bonaparte, faisant, l'un le 18 brumaire, l'autre le 2 décembre. Qu'ils sont petits et misérables, à côté du grand Washington.

ÉMILE DESCHANEL.

## DE LA CRÉMATION.

Le Congrès des partisans de la crémation des morts s'est tenu à Dresde. On y a compté environ cinq cents personnes.

M. Godefroy Kinckel, professeur à l'école polytechnique de Zurich, a prononcé un discours en faveur de l'incinération des corps.

Dans la soirée, M. Siemens a convoqué les membres du Congrès pour une expérience qui a paru concluante. Un chien de grande taille a été introduit et comburé dans son appareil. L'opération, qui a duré soixante-cinq minutes, a parfaitement réussi et n'a fourni qu'un petit tas de cendres extraordinairement blanches.

La publication à Dresde d'un journal spécial a été décidée.

Les résultats immédiats du Congrès peuvent en outre se résumer ainsi :

1o Démonstration pratique de l'incinération prompte, complète, en respectant tous les sentimens de famille, en se conformant à toutes les exigences des cérémonies civiles et religieuses ;

2o Constitution d'un comité international ;

3o Création et installation à Gotha d'un monument affecté à la crémation.

Nous lisons à ce sujet dans la *Reforme Economique* :

L'usage de faire disparaître par le feu les corps des morts remonte aux temps les plus reculés de l'histoire et même à l'époque préhistorique. Je ne rappellerai pas l'histoire d'Artémise buvant, mêlée au vin, la cendre de son époux Mausole ; cette histoire, souvent citée comme exemple de fidélité conjugale, est aussi le cas de crémation le plus ancien qui soit historiquement connu.

La crémation a été en usage chez tous les peuples de l'antiquité, et chez certains d'entre eux elle constituait un honneur particulier rendu aux grands hommes.

Les Grecs, les Latins brûlaient leurs morts ; les Germains, d'après Tacite, employaient certaines essences de bois pour le bûcher des hommes éminents ; cet usage s'est perpétué dans l'Inde.

Les Hébreux la considéraient comme un témoignage d'honneur et de vénération, puisqu'ils brûlaient leurs rois.

Les Romains brûlaient également leurs morts, au moins pendant une certaine période de leur histoire et jusqu'à la décadence de l'empire.

Un auteur qui a fait de l'origine de la crémation une étude spéciale, résume ainsi les principaux motifs qui avaient fait adopter la crémation dans l'antiquité ; je crois utile de les mentionner, parce que ces motifs sont encore applicables, dans une certaine mesure, à l'époque actuelle.

1o Le mode de crémation peut avoir été préféré dans quelques cas, comme un moyen de préserver les vivants des effets funestes de la putridité par les corps des morts. Les Romains conservaient originairement dans leurs maisons les tombes de leurs parents décédés.

2o Ceux qui ont voulu conserver les restes des morts, aussi longtemps qu'il était possible, par respect pour leur mémoire, ont dû préférer la crémation à l'inhumation.

3o Avant que la crémation fût généralement adoptée par aucune nation, elle a pu être regardée comme nécessaire, quand une maladie pestilentielle a régné.

4o Quelques-uns des anciens préféraient encore ce mode de la crémation, parce que, suivant leurs idées, il devait réduire plus promptement le corps à ses principes.

Malgré ces avantages, la crémation disparut, probablement à cause de la dépense excessive qu'elle occasionnait.

Puis à cette époque, l'exécution était imparfaite : les gaz résultant de la combustion ainsi que la fumée du combustible, tous imprégnés d'une odeur empyreumatique, se répandaient dans l'atmosphère, infectaient l'air et devenaient une cause d'insolubrité.

Aujourd'hui ces inconvénients n'existent plus.

La science a fait des progrès, elle fait servir les gaz mêmes produits par la combustion des cadavres à alimenter le foyer et à brûler le corps, de sorte que le corps peut être réduit en cendres, sans fumée ni odeur et en un espace de temps très-court.

Mais avant d'en venir aux moyens pratiques, examinons les avantages du procédé.

La crémation est sans nul doute le mode de sépulture le plus rationnel ; il donne la solution la plus satisfaisante pour la protection de la vie humaine. Montrons qu'il n'offense ni la morale ni la religion.

C'est à peu près à la naissance du christianisme que l'usage de la crémation disparut.

Peut-être la manière de pratiquer l'incinération portait-elle atteinte aux cérémonies funèbres, car il paraît établi que cet usage n'est tombé en désuétude que par l'influence des idées religieuses.

Cependant il est très-facile de respecter, avec la crémation, les idées et les habitudes religieuses, car, ensevelir les morts ou les brûler, cela ne change en rien les cérémonies funèbres de la religion.

Les idées de résurrection restent intactes : il n'est pas plus difficile à la haute puissance de réunir les cendres résultant de l'incinération que la poussière d'un cadavre dévoré par les vers.

Sur le terrain de la crémation, toutes les doctrines peuvent se donner la main.

Aucun dogme n'exige que les cadavres des morts, en se décomposant, viennent compromettre la santé des vivants ; aucune idée religieuse ne s'oppose à ce que les corps, au lieu de pourrir lentement dans le sol pour devenir poussière, soient brûlés et transformés immédiatement en poussière ; aucune théorie philosophique ne fait obstacle à ce que les vivants, tout en respectant la mémoire des morts qu'ils ont

aimés, cherchent à se débarrasser des corps par le procédé qu'ils jugent le plus convenable.

Lors de la discussion des cimetières au conseil municipal de Paris, un orateur a raconté que, désireux de connaître l'avis du clergé sur l'incinération, il s'était rendu à l'archevêché, et que l'un des grands vicaires, consulté sur ce point, lui avait répondu qu'il ne voyait aucun obstacle à ce mode de sépulture.

La crémation ne change en rien les cérémonies actuelles de l'église.

Avant d'être brûlés, comme avant d'être inhumés, les corps peuvent y être conduits et de là accompagnés au temple funéraire de l'incinération, où le prêtre peut réciter sur eux les dernières prières et les asperger d'eau bénite.

Avec l'incinération, on ne porterait aucune atteinte douloureuse à nos mœurs ; on ne condamnerait pas la population à renoncer à sa coutume si respectable d'accompagner ses morts.

On n'aurait plus besoin d'aller chercher loin des villes des terrains à peine abordables, qui finiront eux-mêmes par être encombrés et devenir dangereux pour la salubrité.

La crémation permettrait, en effet, de conserver les cimetières actuels.

Au milieu de ces cimetières se trouverait le temple funéraire, contenant dans le sous-sol les appareils propres à l'incinération, et le surplus du terrain serait transformé en magnifiques jardins, prêts à recevoir les urnes renfermant les cendres des personnes décédées.

Les parents, les amis pourraient y venir prier, méditer et déposer leurs couronnes.

Le souvenir des morts qui contient, comme le disait l'archevêque de Paris, une forte et puissante éloquence, ce souvenir se conservera tout aussi bien par la vue des urnes que par la vue des tombeaux actuels.

L'urne imposera autant de recueillement que les monuments de pierre ou de bois qui encombrant nos cimetières.

Le sentiment de la famille ne peut que gagner à l'usage de la crémation, qui permet à chacun de ne pas se séparer des êtres qui lui ont été chers et d'en conserver les cendres indéfiniment, soit au foyer de la famille, soit dans les champs de repos installés *ad hoc*. L'urne conservée au foyer rappellera aux enfants les vertus, la sagesse, le courage, le mérite, les bienfaits, les grandes et nobles actions de leurs parents, et sera devant leurs yeux un exemple constant pour leur rappeler les devoirs de l'homme et en former de vrais citoyens.

L'urne sera le livre généalogique des familles. Si, au point de vue matériel, la crémation est un moyen rapide de destruction, au point de vue moral il n'y a pas de procédé plus conservateur.

CADET.

#### Exportation du Bétail Canadien en Angleterre.

Notre commerce avec l'étranger va grandissant, avec l'ancien monde surtout nos relations acquièrent de l'importance de plus en plus. On expédie maintenant en Angleterre des chevaux canadiens, et les expéditeurs en sont rémunérés au delà même de leurs espérances. Nos éleveurs de bestiaux se sont vus faire plusieurs fois, en Angleterre, le compliment flatteur pour eux d'avoir su améliorer la race des bêtes à cornes qu'ils avaient achetées sur le marché anglais même, d'avoir pu presque les transformer pour les revendre à leurs premiers propriétaires, avec des qualités qu'elles ne possédaient pas auparavant. Ce ne sont là, toutefois, que des cas particuliers, que des circonstances qui ne profitent guères

qu'à deux ou trois individus, sans rien ajouter à l'industrie ni au commerce général du pays.

Nous n'en tiendrions pas compte, si, à part cela, il ne se faisait d'ici de grandes et remarquables exportations de produits de ferme. Dernièrement encore, on inaugurerait une nouvelle exportation, celle de têtes de bétail, de viandes fraîches et de conserves alimentaires. Le premier envoi de ces articles était pour l'Angleterre. Ce premier envoi a été suivi d'un second plus considérable encore pour le continent européen, principalement pour l'armée française. Maintenant, le Canada exporte en Angleterre des chevaux de race. Remarquons en passant, que les expéditeurs n'ont rien à faire avec les lois fiscales, avantage considérable.

Il y a quelques mois, on voyait les américains grever d'impôts les canistres d'huîtres, sous prétexte que le traité ne les admettait pas en franchise. Nous nous étions laissés dire, cependant, qu'à part l'injustice et le mauvais esprit de cette loi, la chose était de peu d'importance, parce qu'on ne tarderait à voir les gourmets européens rechercher ici ce que les américains se voyaient refusé par leur gouvernement. En effet, on ne s'était pas trompé. A voir maintenant se diriger des provinces maritimes vers l'Europe des quantités énormes d'huîtres en canistres, inutile de regretter que le marché américain nous soit fermé. Le monde entier est assez grand pour qu'on puisse se passer des Etats-Unis. Nos exportations en Europe compensent ce que nous avons perdu ici. Qu'il nous soit donné de pouvoir transporter au loin les produits de nos fermes, sans qu'ils se détériorent, nous n'en demandons pas plus. Si seulement, il nous est possible de transporter de l'autre côté de l'Atlantique, sans trop de perte, nos chevaux et notre bétail, nous pouvons être sûrs d'avance de tout vendre, et surtout de bien vendre.

Mais il ne s'agit pas seulement des bénéfices que nous retirons de ces relations commerciales avec l'étranger. Malgré l'extension des connaissances géographiques, il est étonnant de voir jusqu'à quel point le Canada est encore inconnu des autres pays. Des personnes qui occupent de la part du gouvernement canadien une position officielle à l'Exposition de Philadelphie, disent que les Européens ne cessent pas que d'être surpris de l'abondance des produits que nous exposons ; elles ajoutent qu'il n'y a rien de curieux comme d'entendre les naïves expressions de leur étonnement. Il est des endroits en Europe où la viande est devenue d'une rareté inquiétante, au point de donner même lieu à de sérieuses discussions. Rien ne peut mieux leur démontrer, à ces peuples menacés de disette, ce qu'est réellement le Canada, que nos exportations de produits de ferme et de bestiaux. Si jamais il nous arrive de pouvoir expédier outre-mer le surplus de nos produits, on verra l'Europe se dire : mais décidément le Canada est une terre fortunée, une terre de ressources exceptionnelles pour toutes entreprises agricoles ; son sol est d'une fertilité et d'une fécondité remarquables.

Des gens intelligents et de toutes les parties du monde visitent actuellement Philadelphie : ils voient ce qu'expose le Canada. Jusqu'ici, son exposition au point de vue agricole n'a présenté que des céréales, des végétaux, etc. Mais ne doutons pas qu'on ne fasse valoir bientôt nos fromageries par des produits qui les mettent au premier rang des industries du même genre, et que le fromager et le laitier étranger ne se persuadent par là des conditions éminemment favorables que présente le Canada pour leur industrie. Il en est de même du fermier canadien qui ne manquera pas d'exposer dans les mois de septembre et octobre des centaines de bestiaux de choix ; ainsi des fruitiers.

Voilà qui aura pour effet de faire connaître nos ressources à l'étranger.

A part ses attraits, à part l'intérêt qu'elle présentera, cette exposition servira surtout à indiquer à ceux qui ont des idées de colonisation l'endroit où ils doivent jeter leurs tentes, où ils doivent se fixer.

## LES TROUBLES DE BELGIQUE.

On écrit d'Anvers le 13 juin :

“ Les libéraux d'Anvers se sont réunis mardi soir à la salle des Variétés. Les dames étaient très nombreuses à cette réunion. MM. le bourgmestre Dewael-Pécher, de Bosschaert, Vandertaelen et de Geiter y ont été accueillis avec enthousiasme ; ils ont été couverts de fleurs.

“ Le président de l'Association libérale, M. de Bosschaert, a constaté, dans un discours très applaudi, que le corps électoral rural avait écrasé la ville, et il a critiqué le système électoral qui produit de pareils résultats. M. Dewael-Pécher a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

“ Notre défaite cause dans le pays la plus profonde émotion. Le pays attendait de nous sa délivrance. Eh bien ! nous sommes impuissants à le délivrer ; nous sommes écrasés par les campagnes. [Vive agitation ; toute la salle, debout, proteste avec véhémence.] Anvers frémit d'indignation et de colère. [Oui ! oui !] Anvers veut rester et restera libéral.

“ L'orateur proteste énergiquement contre l'immixtion, dans la politique, d'un clergé qui veut dominer les Belges au profit d'une autorité étrangère. Il remercie avec effusion les libéraux et aux applaudissements de l'assemblée, il embrasse Max Grisar, le président de la Jeune Garde.

“ Le bourgmestre, salué par des acclamations enthousiastes, remercie les dames, qui, présentes aux jours d'allégresse, sont venues plus nombreuses au jour de la douleur. Il exhorte la population à rester calme et à l'aider à faire son devoir.”

“ Anvers, le 14 juin.

“ Les troubles qui ont éclaté hier quand le résultat des élections fut connu ont pris des proportions effrayantes. Des cléricaux étaient venus à différentes reprises provoquer les libéraux attablés aux cafés de la place Verte, quand vers six heures, las de leur arrogance, les *gueux* se sont rendus en foule à la place de Meir, où il y avait déjà au moins dix milles personnes armées de bâtons et portant une pancarte, sur laquelle on lisait : *Wraak!* [Vengeance !]

“ Aux environs du Cercle catholique on vit déboucher, vers huit heures, une bande de cléricaux armés de gourdins, drapeaux et torches en tête, qui venaient faire une manifestation au Cercle catholique. La foule, exaspérée, rencontra ce cortège et le dispersa, arrachant les drapeaux et les torches. Les musiciens prirent la fuite, et en un clin-d'œil les manifestants furent séparés.

“ Après cette échauffourée, la foule revint vers la rue des Douze Mois. Tout à coup on entendit les cris : “ Au Cercle catholique ! ” La bande retourna sur ses pas, et, arrivée au Cercle, culbuta les agents de police. Jamais on n'avait vu pareil assaut. Des hommes escadèrent les grilles qui se trouvent devant les fenêtres et montèrent ainsi jusqu'au premier étage. La foule hurlait : “ Il nous faut le drapeau de la ville ! ” Ce drapeau, qui était arboré, fut délié ; la hampe fut arrachée, et la foule le mit en pièces. Les vitres furent brisées, les volets enfoncés, les stores arrachés. On vit alors sortir de la cave, du côté de la rue, des catholiques suppliant et pleurant.

“ La foule avec la hampe du drapeau du Cercle catholique en tête, se porta vers neuf heures au nouveau Collège des Jésuites ; mais sur le boulevard on vit un ancien conseiller catholique, M. de Winter, qui avait eu l'imprudence d'illuminer. La police, malgré son énergie, fut impuissante à contenir cette bande, qui saccagea la maison avec fureur. Aucune des glaces ne resta entière. On craignit un moment que les lampions n'eussent mis le feu à la maison, mais heureusement il n'en fut rien ; les volets furent arrachés et tous les meubles qui se trouvaient au rez-de-chaussée furent endommagés.

“ De là, la bande se rendit au Collège des Jésuites, il était alors neuf heures et demie : une brigade de gendarmerie à cheval se trouvait devant le collège. Malgré les gendarmes, la foule attaqua le Collège avec fureur ; on lança des pierres et jusqu'à des pavés contre les portes et les fenêtres. La gendarmerie fit plusieurs charges. La bande voulant à toute force enfoncer les portes, les gendarmes, le sabre nu, chargèrent à plusieurs reprises.

“ Vers dix heures, une partie de la bande se rendit chez M. Coremans, dont la maison est presque démolie : il n'y a plus ni portes

ni fenêtres. La servante fut protégée. Jamais on n'avait vu un pareil acharnement ; carreaux, volets, meubles du rez-de-chaussée, rien ne resta en place. Cette affaire dura au moins une heure.”

On annonce la mort à Mexico, le 20 juin, du général Santa-Anna, l'ancien dictateur du Mexique, à l'âge de 88 ans. Depuis plusieurs années, Santa-Anna, qui avait fait le malheur de son pays pendant si longtemps, s'était forcément retiré de la scène politique. Il est mort au milieu de l'indifférence complète de ses compatriotes.

Le *Herald* consacre à cet éminent mexicain un article où nous lisons :

“ La mort de Santa-Anna fait disparaître de la scène une figure autrefois pittoresque, mais qui, depuis longtemps, avait cessé de briller. Une telle fascination s'attache aux hommes de cette trempe que, malgré les nouvelles qu'on recevait de sa décadence et bien qu'on parlât toujours de lui comme d'un vieillard à jamais retiré de la vie publique, personne n'aurait été surpris s'il se fût levé encore sur sa jambe de bois à la faveur d'une révolution, pour ressaisir le pouvoir qu'il avait tant de fois exercé. Il fut tour à tour soldat, dictateur, anti-impérialiste, président, ministre, prisonnier et exilé. Il a goûté aux douceurs et aux amertumes de la vie à un tel point et sur une telle échelle que cela est difficile à concevoir. Et cependant le héros était depuis plus de vingt ans retiré de la vie publique.

“ Les habitants de New-York peuvent se souvenir de lui à l'époque où il vivait à Staten Island et faisait d'étranges ouvertures et des discours séditieux aux fédérés. Le calme de la fin de sa vie, qui a été si agitée pendant plus de trente ans, est tout-à-fait remarquable. Durant des années et des années, il a conspiré sans but. Si l'on pouvait compter les fils d'intrigue qui tombaient graduellement des mains affaiblies du vieux général, et si l'on pouvait voir comment ses amis l'ont abandonné tour-à-tour, on pourrait faire, de l'ambition tombée, une peinture bien autrement saisissante que la plume de Shakespeare n'en produisit, quand elle traça le discours de *Wolsey*.”

## L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Le czar va-t-il abdiquer, comme le bruit en court avec tant de persistance ? Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *France* :

Le czar, très découragé, très las, voudrait bien, en effet, se décharger sur son fils d'une partie de son fardeau ; mais ce serait à la condition que rien ne fût changé dans les relations internationales du gouvernement russe. Il désirerait échapper, en abandonnant peu à peu le pouvoir, aux responsabilités graves et parfois douloureuses des heures que nous traversons ; mais il tiendrait, alors, à conserver le droit d'intervenir encore dans le gouvernement des affaires, et, pour cela, il exigerait que le personnel qui a travaillé, avec lui, à la grandeur de la Russie, survécût à son règne.

Or, ces conditions, si elles étaient nettement formulées, ne seraient pas acceptées par le *czarewitch*, malgré l'affection et le respect qu'il éprouve pour son père. L'héritier hait, en effet, profondément certains hommes, soit-disant subalternes, mais en réalité fort puissants, et qu'il n'acceptera jamais pour conseillers. De plus, ses tentatives, sans être aussi belliqueuses qu'on l'a prétendu, sans être non plus inconciliables avec les vues actuelles d'une puissance voisine, sont avant tout rigoureusement et uniquement russes.

Mais le czar connaît trop son fils pour lui avoir fait une proposition directe dans le sens que nous venons de dire. Il est d'avance

convaincu que sa politique pacifique, et même un peu timorée par moments, disparaîtra avec lui. Il hésite, mais il reste et restera.

Au surplus, on ne se doute pas à quel point souffre le czar tout puissant, ce souverain absolu. Poursuivi de l'idée que les Romanoff ne passent pas la soixantaine, redoutant toujours quelque attentat, triste, rongé par une fièvre continuelle et invincible, il vieillit avec une rapidité effrayante. On se souvient de l'avoir vu, cet hiver, à Saint-Petersbourg, alors qu'il faisait à pied, accompagné de son grand chien noir, sa promenade favorite, s'arrêter tout à coup, au moment de tourner le coin du quai de la Néva, pâlir et jeter, avant de passer outre, un regard inquiet autour de lui. Son grand œil doux et limpide devient un peu hagard dans ces circonstances : on dirait qu'il considère, avec satisfaction, les mesures prises pour que sa route ne soit point coupée. Il ne se rassure qu'en voyant les groupes espacés des hommes de police surveiller tout ce qui l'approche. Brave, du reste, puisque malgré tout, il sort seul, et puisqu'il a, dans sa jeunesse, accompli plus d'une action d'éclat, il ne peut se défendre cependant, de cette crainte nerveuse.

Ce n'est point un esprit d'une grande étendue, ni d'une grande profondeur ; mais c'est un cœur essentiellement bon. C'est sa bonté qui fait sa force véritable ; c'est elle qui lui a gagné le cœur de ses sujets.

Les crises qu'il a subies à Ems inquiétaient tout son entourage. Les émotions de la politique sont trop violentes, maintenant, pour ses nerfs malades. On l'a vu pâlir en recevant une dépêche. Elle était ainsi conçue :

La Porte adresse à la Serbie une demande d'explications sur ses armements. La Serbie répondra sagement.

## LA CORRESPONDANCE DE BALZAC.

La librairie Lévy va publier la correspondance de Balzac, qui paraît devoir offrir le plus haut intérêt.

Ce recueil se composera d'un fort volume.

On y trouvera, entre autres choses fort curieuses, des détails tout-à-fait inédits sur le voyage que l'auteur des *Parents pauvres* et d'*Eugénie Grandet* fit en Russie.

Les lettres d'un caractère absolument intime et d'un caractère.....sentimental ont été exclues.

Cette publication inattendue va ramener l'attention sur l'intéressante figure du plus puissant de nos romanciers, que Lamartine dépeignait ainsi dans son cours de littérature :

"Son extérieur était aussi inculte que son génie. C'était la figure d'un éléphant. Sa grosse tête cheveux épars sur son collet et sur ses joues comme une tête que le ciseau n'émondait jamais, traits obtus, lèvres épaisses, œil doux, mais de flamme ; costume qui jurait avec toute élégance, habit étriqué sur un corps colossal, gilet débraillé, linge de gros chanvre, bas bleus, souliers qui creusaient le tapis, apparence d'un écolier en vacances, qui a grandi pendant l'année et dont la taille fait éclater les vêtements. Voilà l'homme qui écrivait à lui seul une bibliothèque de son siècle, le Walter Scott de la France, non le Walter Scott des paysages et des aventures, mais, ce qui est plus prodigieux, le Walter Scott des caractères, le Dante des cercles infinis de la vie humaine, le Molière de la comédie lue, moins parfait, mais aussi créateur et plus fécond que le Molière de la comédie jouée.— Pourquoi le style en lui n'égalait-il pas la conception ? La France aurait deux Molière, et le plus grand ne serait pas le premier."

Balzac ne buvait que de l'eau et mangeait peu de viande. En revanche, il mangeait des fruits en quantité :

"Ses lèvres palpaient, a dit Léon Gozlan, ses yeux s'allumaient de bonheur à la vue d'une pyramide de poires ou de belles pêches. Il n'en restait pas une pour aller raconter

la défaite des autres. Il dévorait tout. Il était superbe de pantagruclisme végétal, sa cravate ôtée, sa chemise ouverte, son couteau à fruit dans la main, riant, luvant de l'eau, tranchant dans la pulpe d'une poire de doyénné, je voudrais ajouter : et causant ; mais Balzac causait peu ; il laissait causer, riait de loin en loin, en silence, à la manière sauvage de Bas-de-Cuir, ou bien il éclatait comme une bombe, si le mot lui plaisait. Il le lui fallait bien sallé, il ne l'était jamais trop..... Il se fondait de bonheur surtout à l'explosion d'un calembourg bien niais, bien stupide, inspiré par ses vins, qui étaient pourtant délicieux."

Mme de Surville, sa sœur, a rappelé dans un écrit intitulé : *Balzac d'après sa correspondance*, que chez lui on le trouvait toujours vêtu d'une large robe de chambre de cachemire blanc doublée de soie blanche, taillée comme la robe d'un moine et attachée par une cordelière de soie, la tête couverte de cette calotte dantesque de velours noir "adoptée dans sa mansarde et qu'il porta toujours depuis."

M. Merdet, son éditeur, a fourni ce détail sur la manière dont travaillait l'auteur de la *Comédie humaine* :

"Il s'enfermait ordinairement pour six semaines ou deux mois, volets et rideaux fermés, ne lisant aucune lettre, travaillant parfois dix-huit heures par jour à la clarté de quatre bougies, en robe de chambre de dominicain."

Ajoutons que, pour se soutenir dans ce travail surhumain, il buvait des flots de café noir, ce qui contribua certainement à abrégé sa vie.

Il le savait et, peu de temps avant de succomber, il disait à un de ses amis :

—Les médecins s'évertuent à reconnaître ma véritable maladie..... Quant à moi, je suis bien fixé ; je meurs de trente mille tasses de café !.....

On sait que la modestie n'était pas précisément son fait. Un jour, dans un dîner, un jeune écrivain ayant dit devant lui : "Nous autres gens de lettres....." Balzac poussa un formidable éclat de rire et lui cria : "Vous, monsieur, vous homme de lettres !..... quelle prétention, quelle folle outrecuidance ! Vous vous comparez à nous ! allons donc ! Oubliez-vous, monsieur, avec qui vous avez l'honneur de siéger ? Avec les maréchaux de la littérature moderne !"

Terminons par un dernier trait.

Il avait une statuette de Napoléon dans sa chambre, et sur le fourreau de l'épée on lisait ces mots : "Ce qu'il n'a pu achever par l'épée, je l'accomplirai par la plume.—Signé : HONORE DE BALZAC."

Cela était sans doute bien ridicule, mais qu'importe ces petites choses chez un homme qui a enfanté une œuvre monumentale dont M. Taine a pu dire : "C'est le plus grand magasin que nous ayons sur la nature humaine."

## LA RECONSTRUCTION DE ST. JEAN.

Il y a trois semaines, St. Jean n'était plus qu'un brasier intense ; ses rues présentaient l'aspect le plus désolant. Une foule immense était venue plaindre un tel malheur. Il y eut un moment de défaillance parmi nos commerçants si cruellement éprouvés ; pendant quelques instants un découragement profond, contagieux, envahit tous les esprits en face d'une telle destruction, d'une telle ruine. Mais cette faiblesse, bien légitime du reste, ne fut pas de longue durée ; le courage remplaça l'abattement, et l'espérance sourit en face de ces monceaux de cendres.

St. Jean est situé dans une position exceptionnellement propice pour le commerce intérieur et extérieur ; un accrois-

sement certain, une importance capitale, et partant, une grande richesse l'attendent dans un avenir plus ou moins proche : voilà ce que notre public et nos hommes d'affaires ont compris. Alors a circulé parmi eux un véritable mot d'ordre : " rebâtissons ! faisons de St. Jean une ville plus belle qu'auparavant ! " Aussitôt retentirent les coups de hache et de marteau du charpentier et du maçon ; aussitôt des armées d'ouvriers furent employées à déblayer les rues et les décombres qui jonchaient le sol. Notre conseil, ayant à cœur la prospérité de notre ville, s'est mis à l'œuvre et a décrété l'élargissement des deux principales rues, etc.

Le commerce s'est ranimé peu à peu et l'aisance est venue en attendant l'abondance. Les incendies nécessaires furent aussi mis à l'abri de la misère, grâce au concours généreux de la ville et de plusieurs corporations et particuliers étrangers, à qui nous devons une éternelle reconnaissance.

Maintenant la partie incendiée est couverte de bâtisses provisoires, en bois, où se sont maintenues les affaires ; mais nous espérons que bientôt nos marchands poursuivront le commerce dans de magnifiques blocs de pierres ou de briques, selon le sage vouloir de notre conseil ; leur intérêt et celui du public l'exigent. — *Le Franco-Canadien*.

### La Parfumerie Française à l'Exposition de Philadelphie.

Cette industrie, pour ainsi dire morte pendant le moyen-âge, et qui a eu sa renaissance, sa restauration sous les Médicis, emprunta dès cette époque à la botanique, à l'alchimie—on ne disait pas encore la chimie—les notions exactes qui permirent à quelques savants, comme René, Ruggieri, etc., de conserver, d'immobiliser, pour ainsi dire, ce qu'il y a de plus volatile, le parfum.

C'est du règne de Catherine de Médicis, en effet, que date chez nous la création d'une industrie qui devait se développer rapidement, et qui, grâce à la protection d'une cour riche et galante, une fois entrée bien avant dans les habitudes, dans les mœurs, dans la vie même de la nation, devait laisser passer les exagérations de simplicité spartiate de 92, 93 et 94, pour réparaître plus brillante sous le Directoire. Athènes remplaçait Sparte, et les arts, le luxe, les fêtes revenaient, accueillis avec une furie qu'expliquaient trois années de luttes politiques et de préoccupations douloureuses.

Depuis cette époque, la parfumerie prit une place importante dans le mouvement industriel. Sa production s'éleva rapidement et la progression ne s'est pas ralentie. On estime aujourd'hui à 45 ou 50 millions les produits des usines françaises—fabriques ou distilleries—consacrées à la fabrication des parfums ou des objets parfumés. Enfin, les progrès réalisés depuis quelques années et dont la chimie peut revendiquer l'honneur, permettent d'espérer un accroissement sensible dans la production et l'exportation des essences de toilette.

Je disais tout à l'heure que la parfumerie française a pris, par son chiffre d'affaires, une place importante dans notre mouvement industriel. Autrefois, en effet, l'Orient nous fournissait à peu près exclusivement les matières premières, c'est-à-dire les plantes, les coraux, les minéraux et les végétaux de toute espèce qui entrent dans la composition des parfums. De ce côté, la France s'est créée une source de richesse et la parfumerie est devenue une industrie vraiment nationale. Ce sont, en effet, aujourd'hui, Grasse, Nîmes, Nice, Cannes, qui nous fournissent les plantes. Dans toutes ces villes, d'importantes usines préparent les parfums qui se donnent rendez-vous dans les laboratoires de Paris.

Tous ces ateliers emploient un personnel considérable ; mais si l'on songe à l'immense quantité de vases en porcelaine, en cristal, en verre, de boîtes en carton, en ébène, en citronnier, de flacons de toutes formes et de toutes dimensions qu'emploie la parfumerie ; si l'on calcule le nombre de prix-courants, de prospectus, de notices explicatives, etc., etc., dont chaque parfumeur enveloppe ses produits, on se trouve en présence d'une armée de travailleurs, depuis le jardinier qui soigné les roses, les jasmins, les violettes, jusqu'à la

"démouille de boutique" qui enveloppe les flacons et y attache une faveur rose ou lilas. Que deviennent les 50 millions de tout à l'heure ? Voyez-vous le mouvement considérable que cette industrie, dite de luxe imprime, par ricochet, à dix autres industries différentes ?

—*Messager Franco-Américain*.

L'exposition canadienne a été admirée à Philadelphie par tous ceux qui ont eu l'avantage de la voir. C'est la première fois que notre pays figure avec tant d'éclat, ce qui nous fait présager un magnifique succès pour l'exposition de 1878 à Paris. Il n'a été possible pour aucun journal d'entrer dans une appréciation détaillée des articles que la province de Québec pour sa part a envoyés à Philadelphie ; mais on peut, lorsque l'occasion s'en présente, s'arrêter à certains d'entre eux qui attirent particulièrement l'attention.

Telle est, par exemple, la fontaine en bronze argenté qu'expose M. le docteur Pourtier pour le délicieux dentifrice dont il est l'auteur, le PHILODONTE, chéri des femmes.

Qu'on se représente une statue aux formes gracieuses et sveltes tenant à la main une urne d'où s'écoule l'odorant dentifrice pour tomber dans une coupe tenue par Cupidon, cet éternel ennemi de l'humanité, si cher aux deux sexes, Cupidon, l'auteur de tous les maux, de tous les crimes, de toutes les souffrances. Ici il a l'air aussi inoffensif qu'un enfant à la mamelle ; c'est qu'il oublie de jeter le désordre parmi l'espèce dont nous sommes pour s'enivrer voluptueusement des parfums dont l'inonde le PHILODONTE.

Sortant de la coupe tenue par Cupidon, le Philodonte tombe à flots dorés dans une vasque circulaire bordée de fleurs, et rejaillit ensuite par le calice de chacune de ces fleurs en gerbes délicates, répandant tout autour de la fontaine le parfum le plus suave et le plus exquis.

Tous ceux qui visitent l'exposition canadienne ne peuvent s'empêcher de s'arrêter longtemps devant cette fontaine qui est un objet d'art en même temps qu'elle contient un produit destiné à la vente. Un fait qui surprendra, certes, tous nos lecteurs sans exception, c'est que M. le docteur Pourtier a reçu de Philadelphie une lettre dans laquelle on lui propose, au nom des juges de la commission, de lui donner une médaille pour son Philodonte, mais à la condition qu'il fasse connaître la recette avec laquelle il compose ce dentifrice déjà si recherché et si répandu. Le docteur Pourtier ne pouvait que répondre une chose, refuser la médaille et garder sa recette ; c'est ce qu'il a fait.

Ce fait que nous tenons de source authentique fait voir toute la valeur qu'on attache au PHILODONTE et de quel prix il est aux yeux des connaisseurs.

### NOUVELLES DIVERSES.

—M. Lemieux, chef de la brigade du feu à Québec, a reçu la lettre suivante du chef de la brigade à Philadelphie. Nous nous faisons un plaisir de la reproduire :

"De tout cœur, je vous offre une cordiale bienvenue dans notre ville, où vous rencontrerez fraternité. La convention nationale des ingénieurs du feu se réunit à Philadelphie, le 4 septembre prochain, et je n'hésite pas à dire que ce sera la plus grande et la plus intéressante des conventions de chefs de brigade qui se soient assemblées pour échange mutuel d'opinions et d'expérience sur la manière d'éteindre les incendies par tout le pays. Le 6 septembre, il y aura réunion générale de tous les pompiers, ainsi je vous invite à engager les chefs qui nous visiteront à se trouver ici pendant la semaine commençant le 4 septembre. Cette semaine sera véritablement celle des pompiers au Centenaire. Venez nous rendre visite par n'importe

quel moyen. Ce voyage fera époque dans votre vie ; n'y manquez pas. Je vous prie de faire part de cette invitation à vos confrères de la Puissance du Canada.

Votre tout dévoué

Wm. H. JOHNSON,

Chef du Dept. du feu, Philadelphie.

—D'après les correspondances de l'Utah, le prophète des Mormons, Brigham Young, est actuellement fort préoccupé. Depuis une douzaine d'années, les *Gentils* envahissent de toutes parts l'Utah, où il était allé s'établir dans la pensée que ses sujets n'auraient rien à redouter du reste du monde, et qu'ils pourraient se livrer tranquillement aux travaux des champs et à la garde des troupeaux. Mais les mines d'or, d'argent, de cuivre découvertes dans l'Utah y attirent un nombre toujours plus considérable de colons.

Brigham Young veut à tout prix éviter le danger qui le menace, lui et ses co-réligionnaires. Aussi a-t-il envoyé dans le courant du mois d'avril dernier des émissaires dans le Nouveau Mexique, afin de lui rendre un compte exact des ressources du pays. Un riche propriétaire de cette contrée, qui possède 700,000 acres de terre, est tout disposé à en céder une partie sur les bords de la rivière Canadienne.

On sait que l'Utah était complètement inculte lorsque les Mormons sont allés s'y établir. On y fait maintenant d'abondantes récoltes. Les Mormons sont d'excellents colons. Ils sont patients, laborieux, actifs comme les moines qui ont défriché jadis les forêts de la Gaule. Tout porte donc à croire que les immenses plaines du Nouveau-Mexique acquerraient par leurs soins une grande valeur agricole.

—Don Carlos de Bourbon, le prétendant espagnol, a dû quitter Vera-Cruz le 29 juin sur le steamer allant à la Nouvelle-Orléans. On lui a offert un banquet à la suite duquel il aurait perdu, dit-on, 100,000 dollars au monté.

—Le shah de Perse a adressé le télégramme suivant à S. M. le sultan Mourad V :

Plein de joie pour votre avènement au trône et de nos relations de fraternité et de coréligion, je m'empresse de vous adresser ce télégramme de félicitations.

Je prie Dieu pour qu'il accorde la gloire et la grandeur à la nation islamique qui nous a été confiée par le Très-Haut.

NASIR EDDIN

**NECROPOLE INDIENNE.**—Nous détachons les renseignements suivants d'une lettre reçue de Payta (Pérou).

—En quittant Callao, la frégate cuirassée, la *Lagalissonnière*, alla mouiller dans une crique peu éloignée, où se trouve Ancou, petite ville de bains. Et y jetant l'ancre, notre but était de faire des fouilles dans une immense nécropole indienne, située à quelques centaines de mètres du rivage, sur la lisière de la Tamba.

Pendant les dix premiers jours, les travaux furent habilement dirigés par M. Wiener, jeune professeur français, ancien barbiste et chargé de cours au lycée Bonaparte. Après son départ, M. le docteur Manceau [de Quimper], qui avait été son intelligent collaborateur, fut chargé de continuer les travaux et de diriger les vingt-cinq hommes de corvée, terrassiers improvisés, débarqués de la frégate.

Leur peine fut couronnée d'un plein succès ; ils découvrirent successivement plus de cent momies, dont quelques-unes dans un état parfait de conservation.

Voici une énumération succincte des objets trouvés en grande quantité : des étoffes de coton et de laine admirablement tissées avec des nuances vives et fraîches et des dessins très-pittoresques, des coiffures en paille, des ornements en plumes de perroquet et en coquillages travaillés, des colliers de graines ou de boules de cuivre, d'argent et même d'or, des fuseaux garnis de fil de coton, des quenouilles en roseau entourées de laine de lama, des aiguilles, faites avec des épines de bois dur, des navettes, des papiers en roseau, une très-grande quantité de potiches en terre cuite noires, blanches ou rouges, avec figurines très-originales, peu d'armes, à part quelques massues et sabres grossiers en bois de fer, quelques lances en bois durci au feu, des frondes en coton, et des étendards de guerre.

Auprès de plusieurs de ces momies, qui avaient la tête entourée d'une corde de fronde habilement tressée, se trouvaient de petits sacs remplis de pierres rondes et dures. Toutes étaient entourées de

filets fabriqués tout à fait comme ceux dont nous nous servons aujourd'hui. Dans plusieurs de ces sépultures, étaient des épis de maïs très-bien conservés.

Enfin, dans un grand tombeau carré, entouré de maçonnerie, on a découvert trois vases d'or, très-bien travaillés, et pesant à eux trois 450 grammes [valeur 1,500 francs], et deux grands vases d'argent qui auraient eu une grande valeur, s'ils n'avaient été réduits à l'état d'oxide et chlorures. En résumé, la *Lagalissonnière*, au retour de sa campagne, pourra offrir au musée du Louvre, plus de trois cents objets, dont plusieurs d'une grande valeur.

**L'ANNÉE COMMERCIALE.**—En Allemagne : la situation, loin d'être florissante, tend cependant à s'améliorer.

En Autriche : transactions peu importantes.

En Belgique : crise intense.

En Italie : amélioration sensible.

En Espagne : la situation, ébranlée par la dernière guerre, est toujours mauvaise.

Aux Etats-Unis : le nombre des faillites a été, depuis le commencement de l'année, de 3,000 environ, avec un passif de près de 350 millions, chiffre très-supérieur à celui de la période correspondante de 1875.

La Russie fait de nombreux efforts pour développer le commerce et l'industrie.

En Angleterre, à part quelques spécialités, il serait difficile de citer une industrie qui soit réellement prospère.

—Le tribunal de Castres vient de rendre son jugement dans le procès intenté à l'ordre des Dominicains par les héritiers Lacordaire.

Ce jugement ordonne que les Dominicains, appartenant tant au Grand-Ordre qu'au Tiers-Ordre, produiront les comptes, livres et autres pièces justificatives qui pourraient être utiles pour établir la consistance de la succession du père Lacordaire ;

Et que, dans un délai de six mois, les Dominicains rendront compte des biens, sommes et valeurs ayant appartenu au père Lacordaire et actuellement détenus par eux ;

Dit que dans le cas où les Dominicains ne rendraient pas compte dans ce délai de six mois, ils payeront aux demandeurs une somme de deux cents mille francs à valoir.

—Une société se forme en ce moment à Paris pour l'exécution de voyages d'instruction autour du monde. L'organisation de ces voyages est déjà entièrement arrêtée. Le travail très-complet en a été fait avec grand soin par des hommes pratiques. Tout a été subordonné à la condition de rendre le voyage utile, la vie agréable et facile. Chacun, ayant sa chambre à bord pourra s'isoler, écrire, travailler, prendre des notes à son gré : un matériel d'instruction consistant en cartes, vues, plans, instruments, collections d'histoire naturelle, complétée par une bibliothèque nombreuse et choisie, sera à la disposition des passagers ; enfin [et c'est là un point capital] des professeurs spéciaux décriront les pays visités pendant qu'on fera route vers eux.

Le bâtiment, un navire de 1,700 tonnaux, long de 85 m. 65 sur 9 m. 80 de large, contiendra 50 cabines de passagers ; l'état-major et l'équipage seront de 86 personnes. Le prix du passage sera 20,000 francs.

Le premier voyage, étudié de manière à réunir les conditions les plus favorables de navigation et d'hygiène, commencera en juin 1877. Il durera dix mois, dont trois mois et demi de séjour sur les points les plus remarquables du globe.

En voici l'itinéraire : départ du Havre ; escale à Lisbonne, à Madère, aux Bermudes, à New-York, Charleston, la Havane, la Martinique, au Para, à Rio, à Montevideo, à Buenos-Ayres, à Valparaiso, au Callao, à Tahiti, aux îles Tonga, aux îles Auckland, à Melbourne, à Victoria, à Sydney, à Nouméa, à Yokohama, à Yeddo, à Osaka, à Shanghai, à Hong-Kong, à Canton, à Singapour, à Batavia, à la Pointe de Galle, à Bombay, Aden, et retour à Marseille par la mer Rouge, l'isthme de Suez, Méditerranée, l'Egypte et l'Italie. En tout 14,000 lieues marines, sans parler de nombreuses excursions par chemins de fer, bateaux à vapeur, etc.

—Le tribunal correctionnel de Trèves [Prusse rhénane] vient de condamner un curé catholique à trois mois de prison, pour délit d'offense au prince de Bismark et au ministre des cultes, M. Falk.

M. Jox, curé à Brockscheid, se joint à une excursion champêtre-que l'instituteur de l'endroit ent prend avec ses élèves.

Le brave prêtre est accompagné de son chien.

Au moment du goûter, le curé appelle son chien et lui présente un morceau de tartine beurrée ; l'animal voulant happer le morceau, le curé lui dit :

" C'est de la part de Bismark ! "

Aussitôt le chien se détourne, la queue basse.

Le curé lui présente le morceau de nouveau :

" C'est de la part de Falk ! "

Même dédain du chien.

Il l'appelle une troisième fois, lui présentant le morceau :

" C'est de la part du papé ! "

Alors, le chien d'agiter la queue et de saisir la tartine.

La-dessus, dénonciation, poursuite et condamnation comme ci-dessus, avec insertion du jugement dans la *Gazette de Sarre-et-Moselle* et dans la feuille locale.

—Voici quelques détails sur la presse en Turquie :

Il s'y publie 72 journaux ainsi répartis : 16 en langue turque, 13 en arménien, 12 en grec, 4 en bulgare, 20 en français, 2 en hébreu, 1 en persan, 1 en arabe et 1 en anglais.

Des seize journaux turcs, trois seulement sont quotidiens.

—La *Gazette de Strasbourg* dit que le mal dont souffre le prince de Bismark n'est pas l'induration d'une veine de la jambe, comme plusieurs journaux allemands l'avaient annoncé et comme nous l'avions annoncé après eux. Le mal est plus grave : c'est une inflammation chronique d'une grosse veine des deux jambes ; c'est cette inflammation qui a empêché le prince de Bismark d'aller à Milan, à la suite de l'empereur Guillaume, et qui ne lui permet pas de se tenir debout.

—Il paraît qu'on s'était trop pressé de présenter la situation de l'armée serbe comme gravement compromise. Les Turcs n'ont pas pénétré sur le territoire de la Serbie. Soit qu'ils n'aient pas su profiter de leurs succès, soit que l'importance des avantages qu'ils ont remportés ait été exagérée, il est certain que les Serbes combattent encore dans d'assez bonnes conditions pour ne pas désespérer de la victoire finale.

Les Serbes ont montré tant de patriotisme dans les circonstances actuelles qu'il est impossible de ne pas ressentir pour eux une très vive sympathie. On ne se fait pas une idée des sacrifices que ce brave peuple a acceptés pour pouvoir guerroyer contre les Turcs. Ainsi les appointements de tous les fonctionnaires, de tous les employés du gouvernement, sont réduits dans des proportions extraordinaires. Par exemple, les sénateurs, qui ont 850 fr. par mois, n'auront désormais que 120 fr. La règle est générale. Tous les employés qui ont plus de 120 fr. seront réduits à 120 fr., et ceux qui ont 120 fr. ou moins par mois, subiront une réduction de 20 pour cent. C'est énorme, n'est-ce pas ? et cependant tout le monde subit cette nécessité de bon cœur. On vivra comme on pourra ; les membres dispersés d'une même famille se réunissent pour vivre en commun, afin de supporter plus facilement la gêne. Tout le monde se prive volontiers du superflu. Une foule de dames ont fait le sacrifice de tous leurs bijoux pour le bien de la patrie. Un peuple qui sait montrer un tel esprit de sacrifice mérite de vaincre.

**BON EXEMPLE.**—La reine de Madagascar vient d'interdire par un décret la vente des liqueurs fortes dans un rayon de dix lieues autour de la capitale.

Déjà, en 1868, l'usage des boissons alcooliques avait été proscriit dans toute l'étendue du royaume, mais on avait dû renoncer à faire exécuter cette défense, qui était en désaccord avec les traités conclus.

**RÉFORMES AU JAPON.**—Avec la fureur des réformes qui travaillent le gouvernement du mikado, les Japonais ne sauront bientôt à quels saints se vouer.

Déjà, dans les ports ouverts aux étrangers, à Yokohama principalement, à l'occasion des fêtes de Noël et du premier jour de l'an, la plupart des magasins demeuraient fermés. Mais voici qu'un décret impérial vient de notifier aux populations indigènes d'avoir désormais à substituer aux jours de fêtes en usage dans le pays, le dimanche des chrétiens.

Cette ordonnance, qui doit être observée dans tout l'empire, en

rencontrera pas un seul récalcitrant, au contraire. Ce peuple artiste, flâneur, ami des jeux paisibles et du *far niente* sera ravi d'avoir cinquante deux jours de plus à consacrer aux causeries et aux promenades. Quant aux anciennes fêtes, il paraît bien difficile qu'elles tombent jamais en désuétude, et qu'elles perdent quoi que ce soit de leur éclat et de leur entrain habituels.

Une mesure plus sérieuse vient d'être également décrétée, et celle-là sera vivement approuvée par tous ceux qui ont habité le Japon. Elle ôte, à quiconque n'appartient pas à l'armée et à la police le droit d'avoir l'épée au côté et pour parler plus exactement, les deux sabres sans lesquels un hobereau Japonais, n'eût-il eu ni sou, ni maille, n'osait se montrer en public.

On sait que l'un de ces sabres, le plus petit, ne sort du fourreau que lorsque, à la suite d'une disgrâce, d'une sentence de mort, ou d'une affaire d'honneur, celui qui le porte est contraint de s'ouvrir le ventre. L'autre est l'arme de guerre, faite d'un acier d'une dureté et d'une élasticité admirables.

A l'époque où les Européens furent autorisés à résider au Japon, ce n'était pas sans un danger sérieux qu'ils touchaient légèrement du coude ces panoplies ambulantes qu'on appelle un gentilhomme japonais. Il fallait se surveiller, mais surveiller encore plus attentivement le mouvement qui faisait porter la main de ces guerriers par trop susceptibles à la garde de leurs épées.

Il y a peu de temps, j'ai raconté l'assassinat d'un consul allemand par un jeune Japonais. Ce fanatique n'eût point commis ce crime s'il n'eût été autorisé à marcher flanqué de ces deux sabres. On peut en dire autant de presque tous les assassinats dont les étrangers ont été les victimes au Japon.

Mais il est à craindre que l'ordre de faire cesser cette coutume dangereuse ne soit pas accueilli par la noblesse japonaise avec la même soumission qu'elle a accueilli la création des nouveaux jours fériés. Nos gentilshommes français eussent-ils jamais consenti à ne plus porter l'épée, même si une ordonnance royale le leur eût ordonné ? Je ne le pense pas.

—Les journaux de l'ouest nous entretiennent de ce qu'ils nomment la "récolte" de porcs de cette année. Il paraît que cette récolte s'annonce bien et que l'hiver prochain les abattoirs mécaniques de Cincinnati et de Chicago pourront compter par millions les porcs abattus, dépecés, salés et fumés à la vapeur.

De tout temps, "l'habillé de soie" a été l'objet de la sollicitude inquiète des hommes. Le maréchal Vauban n'a pas cru déroger à sa haute réputation en faisant un traité sur les cochons, ouvrage qu'il appelait : "Ma cochonnerie."

Cette "cochonnerie," rarissime aujourd'hui, est instructive à plus d'un titre. Elle traite de la fécondité de cet animal, et, entre faits curieux, on voit que la postérité d'une seule truie pendant onze ans se monte à 6 millions 434 mille 838 cochons. Si l'on poussait, ajoute-t-il, ce calcul à la seizième année, on trouverait de quoi peupler toute la terre de cochons.

—UN CHAT SUCANT LA VIE D'UN HOMME DANS LE MISSOURI.—M. French, un des membres de la troupe dramatique Thorne, arrivé à St. Louis où il avait pris un engagement, s'était retiré de bonne heure dans sa chambre afin de se reposer. Il tomba bientôt dans un profond sommeil. Après une couple d'heures, il fut éveillé par un poids terrible qui lui pesait sur l'estomac et qui l'oppressait extrêmement. Mais quel ne fut pas son horreur en apercevant un gros matou qui était étendu sur sa poitrine et avait sa tête dans sa bouche suçant sa respiration.

M. French était dans un état d'épuisement presque complet, il était tellement épuisé qu'il ne put réussir à secouer le terrible vampire qui lui arrachait la vie. A chaque effort qu'il faisait pour s'en débarrasser, le chat lui enfonçait ses griffes d'avantage dans la poitrine et continuait son horrible festin.

A la fin les rales et les cris d'agonie de M. French furent heureusement entendus par des pensionnaires de la chambre voisine, qui s'empressèrent d'aller à son secours, et le tirèrent, non sans difficulté, de son horrible position. Ils furent obligés de rouler M. French hors de son lit et ensuite de le rouler quatre ou cinq fois sur le chat pour lui faire lâcher prise, et abandonner sa victime.

La figure et la poitrine de M. French, le lendemain de cette affreuse nuit, montraient des signes évidents de la terrible lutte qu'il avait soutenue avec le monstre.

ANNONCES NOUVELLES.

**HECTOR PAGEAU**

SEUL AGENT

POUR LES MACHINES À COUDRE

**RAYMOND,**No. 92, R E S T. JEAN,  
HAUTE-VILLE.

A toujours en mains un grand assortiment d'AIGUILLES pour toutes sortes de Machines à Coudre.

Québec, 24 juin 1876.—1m.

**VINS, LIQUEURS !!**Vins de la Maison Duclos Freres  
**BORDEAUX.****Nazaire Turcotte**MARCHAND DE VINS ET LIQUEURS, EN GROS  
RUE DALHOUSIE.Vient de recevoir directement de Bordeaux par le *Truch*, du vin français rouge et blanc, en bouteilles et demi-bouteilles, ainsi qu'en fûts, par barriques et demi-barriques, aussi, de l'absinthe Suisse, du Vermouth, etc.

Les vins blancs, de qualité exceptionnelle, se composent surtout de Sauterne et de Barsac.

Le *Stretpey*, autre navire français, veu de la Charante, a apporté aussi une uoe cargaison de cognac en fûts et en caisses de la fameuse maison QUANTIN & C<sup>ie</sup>.

Ces vins et liqueurs sont en vente dans les principales maisons de la Cité.

Québec, 10 juin 1876.

**BRITISH NORTH AMERICAN.****Maison de Rafrachissements**

SITUÉE

*A la Canadiere*

A un mille de distance du Pont Dorchester.

Les habitués du Delmonico et le public en général reront certains de trouver au British North American, les vins les mieux choisis et les meilleurs cigares. La nouvelle maison de de M. Thomas Lavallée est une maison de premier ordre, tout-à-fait exceptionnelle.

Québec, 10 juin 1876.

**MOUNTAIN HILL HOUSE**

(ci-devant Hôtel Fréchette.)

94, Cote Lamontagne, Basse-Ville,  
**QUEBEC.**

JOSEPH TRUDEAU,

Propriétaire.

Québec, 3 juin 1876.

**DUQUET & DALLAIRE**

Horlogers et Bijoutiers.

**No. 179,****RUE ST. JOSEPH,  
ST. ROCH.**

MM. Duquet et Dallaire viennent de recevoir leur dernière importation qui complète leur assortiment en

MONTRES ET BIJOUX,

EN OR ET EN ARGENT.

HORLOGES, ETC., ETC.

qu'ils vendent à très-bas prix.

Montres, Horloges et Bijouteries réparées et garanties.

Toute commande sera exécutée avec soin et promptitude.

DUQUET &amp; DALLAIRE,

179, Rue St. Joseph.

Québec, 3 juin 1876—1m.

**J. & W. REID**

No. 40, Rue St. Paul, Quebec.

Manufacturiers de Papier-Feutre pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné pour couvertures de maisons.

Papier à envelopper, Gris, Brun, Drats et Manilla, de toute grandeur et de toute qualif.

Sacs de papier fait à la machine, pour épiceries et nouveautés, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits sur commande, dans le plus court délai.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

De papier à écrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre.

Enfin toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Tapisseries, en gros seulement.

J. &amp; W. REID,

Québec, 18 juin 1876.

**PROGRES.**

NOUVEAU MAGASIN

DE

**CHAUSSURES,**

EN GROS ET EN DETAIL,

Au No. 260, RUE ST. JOSEPH, vis-à-vis M.

Frs. Laflamme, boulanger, et au No. 60,

RUE DU PONT, ST. ROCH.

**M. GEORGE BINET**

Désire informer ses amis et le public en général qu'il a en main un assortiment considérable de CHAUSSURES FINES ET DE TRAVAIL, de la plus grande élégance et de la première qualité, qu'il vendra à très-bon marché.

Il est aussi prêt à recevoir des commandes pour des ouvrages de toutes descriptions dont il garantira la solidité, vu qu'il emploie, pour la confection de ses chaussures, les meilleurs matériaux et les meilleurs ouvriers; le tout sous la surveillance de M. C. BINET, père, autrefois de la société CAMPBELL &amp; BINET, du faubourg St. Jean.

Les chaussures suivantes seront toujours en main, telles que :

BOTTINES DE PRUNELLE, pour Dames, Filles et Enfants;

BOTTES, SOULIERS et CONGRESS de travail, pour Hommes et Garçons;

CHAUSSURES FINES pour tous les goûts.

Une visite est respectueusement sollicitée.

GEO. BINET.

N. E.—Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir examiner nos chaussures et voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

Québec, 24 juin 1876—1m.

**Au Bloc Brunet**

COIN DES

Rue St. Joseph et de la Chapelle,  
**ST. ROCH.****L. N. HENault**

Marchand de Nouveautés

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public que son importation du printemps est maintenant reçue et que tous les départements de ses magasins sont au grand complet.

SPÉCIALITÉS DE CHAPEAUX,

FLEURS,

ÉTOFFES A ROBES

ET A COSTUMES,

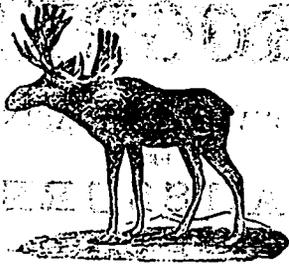
ETC., ETC.

DRAPS, TWEEDS, ETC.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. N. HENault.

Québec, 27 Mai 1876.



**J. B. LALIBERTE,**  
CHAPELIER ET MANCHONNIER,  
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch,  
**QUEBEC.**

A constamment en main toutes sortes de  
*Chapeaux et Fourrures,*  
de toutes descriptions, confectionnés pour  
Dames et Messieurs, dans le meilleur goût.  
*Salle d'échantillons de Fourrures ouverte  
tout le long de l'année.*  
Québec, 24 juin 1876.—1m



**EMILE JACOT,**

IMPORTATEUR

— DE —

**MONTRES ET BIJOUX FINS,**  
ARGENTERIES ET PENDULES,  
ETC., ETC., ETC.

No. 37,  No. 37,  
**RUE de la COURONNE,**  
ST. ROCH, QUEBEC.

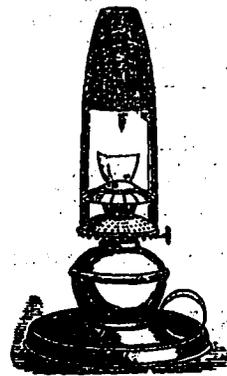
M. EMILE JACOT prévient ses nombreuses  
pratiques et le public en général qu'il vient de  
recevoir d'Europe un assortiment considérable  
de Montres, en or et en argent, bijouteries de  
toutes sortes, etc., etc., qu'il vendra à des prix  
réduits.

AGENT ~~DES~~ AGENT  
Pour les célèbres lunettes brevetées de Black.  
Québec, 27 Mai, 1876.—2m

**F. O. Vallerand**

IMPORTATEUR,  
Cote Lamontagne, et 14 rue Notre-Dame  
**BASSE-VILLE.**

**LAMPES, FANAU, VERRERIES**



Huile de Charbon,  
Pétrole,  
Kerosene,  
Benzine,  
Huile pour Machines,  
Huile Noire.

AUSSI :  
Globes,  
Cheminées,  
Abat-Jour,  
Mèches,  
ET AUSSI

Tous les articles nou-  
veaux et améliorés  
dans ce genre.

Québec, 27 Mai 1876.

VIN DE  
**QUININE**  
DE  
**CAMPBELL.**

Le célèbre tonique fortifiant qui guérit :  
La perte d'appétit,  
Les dépressions morales,  
La dyspepsie,  
La débilité, etc., etc.

**DEFIEZ-VOUS DES**  
**Contrefaçons à bon Marché**  
Qui ne contiennent  
**NI QUININE,**  
**NI SHERRY.**

Le seul vin de Quinine véritable est  
celui de

**CAMPBELL**

Nous n'avons rien à faire avec ces  
imitations à bon marché et sans valeur.

En vente chez M. G. Mountain, T.  
LeDroit, J. B. Z. Dubeau et Gingras &  
Langlois.

Québec, 30 n 1876.—6m

**Edward Carbray**

PAPETIERS

No. 62, Rue St. Paul, Basse-Ville,  
**QUEBEC.**

SACS DE PAPIER,  
BOITE EN CARTON,  
BOITE A THÉ EN CARTON,  
PAPETERIE,  
FICELLE,  
CORDAGE,  
ETC., ETC.

L'assortiment est maintenant au com-  
plet.

 Une visite est respectueusement  
sollicitée.

Québec, 10 juin 1876—1 m.

**JACQUES AUGER**

SYNDIC OFFICIEL,

**RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE,**  
**QUEBEC.**

(BÂTISSE STADACONA.)

Québec, 27 Mai, 1876.—4f

**DUQUET & CIE.,**

Horlogers et Bijoutiers,



NO. 1 NO. 1

**RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE,**  
**QUEBEC.**

Ont constamment en main un des meilleurs  
assortiments de montres en or et en argent, bi-  
jouteries et orfèvreries de toutes sortes.  
Québec, 27 Mai, 1876.—1m.

**JEAN BLOUIN,**

TAILLEUR,

No. 5, ESCALIER CHAMPLAIN, No. 5,  
**BASSE-VILLE, QUEBEC.**

Ayant été plusieurs années dans une des  
premières maisons de Montréal et des Etats-  
Unis comme premier tailleur et ayant toujours  
satisfait ses pratiques, espère par là mériter  
l'encouragement du public.

PRIX MODÉRÉS.

Québec, 24 juin, 1876.—1m.

**A. LAPOINTE,**

CHAPELIER ET MANCHONNIER

Coin des rues Des Fossés et du Pont,  
**ST. ROCH.**

On trouvera toujours à cet établissement  
un assortiment des plus complets en Chapeaux  
de Satin, de Feutre, de Paille, et de tout autre  
genre. Chapeaux de toutes sortes réparés avec  
soin et promptitude.

La seule manufacture de chapeaux à Québec.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Québec, 27 Mai-1876—1m.

**LE REVEIL**

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAIT LE SAMEDI.

Bureaux, 30, Rue St. Louis,  
**QUEBEC.**

Abonnements pour le Canada.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de  
chaque mois. Il n'y a pas de frais de poste.

Pour l'année..... \$3.00  
Pour quatre mois..... 1.00

Abonnements pour les Etats-Unis et l'Europe.

Pour l'année..... \$3.50  
Pour 4 mois..... 1.25

ANNONCES.

(PAS PLUS DE SIX LIGNES.)

Pour 1 mois.....\$0.75  
Pour 3 mois..... 2.00  
Pour 6 mois..... 3.00  
Pour l'année..... 4.00  
Chaque ligne additionnelle..... 0.10

Québec, 27 Mai 1876.

Imprimé et publié par A. Gules, propriétaire et ré-  
dacteur-en-chef, 30, rue St. Louis, Haute-Ville,  
Québec.